

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE YELLOW MÉDIA INC.

**30 septembre 2011**  
(non audité)

## Table des matières

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière.....	2
Comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat.....	3
États consolidés intermédiaires résumés du résultat global.....	4
États consolidés intermédiaires résumés des capitaux propres.....	5-6
Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie.....	7
Notes annexes.....	8-30

## États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens – non audité)

	Au 30 septembre 2011	Au 31 décembre 2010
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIFS COURANTS</b>		
Trésorerie (note 17)	52 072 \$	69 325 \$
Créances clients	172 907	219 026
Charges payées d'avance	9 703	7 298
Frais de publication différés et autres actifs	98 108	104 258
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>	<b>332 790</b>	<b>399 907</b>
FRAIS DE PUBLICATION DIFFÉRÉS	7 817	9 701
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	15 284	6 845
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES (note 7)	4 012	64 503
DÉRIVÉS	39	6 145
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 466	80 743
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 4)	1 680 415	2 152 000
GOODWILL (note 4)	3 015 926	6 467 092
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ	18 656	24 174
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>4 789 615</b>	<b>8 811 203</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>5 122 405 \$</b>	<b>9 211 110 \$</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Fournisseurs et autres créditeurs	139 314 \$	201 560 \$
Dividendes à payer	12 274	27 820
Passifs d'impôt exigible	21 689	4 024
Provisions (note 12)	37 436	60 341
Produits différés	59 665	80 725
Papier commercial	35 000	295 000
Partie courante de la dette à long terme (note 9)	77 223	3 669
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>	<b>382 601</b>	<b>673 139</b>
CRÉDITS DIFFÉRÉS	17 220	21 165
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ	218 128	355 900
AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	196 374	188 877
CONTREPARTIE DIFFÉRÉE (note 5)	6 187	14 567
DETTE À LONG TERME (note 9)	1 597 077	1 923 203
INSTRUMENTS ÉCHANGEABLES ET CONVERTIBLES (note 10)	183 671	319 029
ACTIONS PRIVILÉGIÉES (note 11)	398 443	446 725
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>2 617 100</b>	<b>3 269 466</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 999 701</b>	<b>3 942 605</b>
CAPITAL ET RÉSERVES	6 397 864	6 476 910
DÉFICIT	(4 276 011)	(1 260 973)
<b>CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE YELLOW MÉDIA INC.</b>	<b>2 121 853</b>	<b>5 215 937</b>
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	851	52 568
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 122 704</b>	<b>5 268 505</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 122 405 \$</b>	<b>9 211 110 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## Comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat

## Pour les périodes closes les 30 septembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions – non audité)

	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2011	2010	2011	2010
Produits	323 441 \$	355 949 \$	1 015 551 \$	1 055 751 \$
Coûts opérationnels (note 15)	157 443	162 726	483 042	459 978
Bénéfice opérationnel avant amortissements, dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles, frais connexes à l'acquisition et frais de restructuration et charges spéciales	165 998	193 223	532 509	595 773
Amortissements	37 800	48 349	137 903	103 996
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles (note 4)	2 900 000	-	2 900 000	-
Frais connexes à l'acquisition	497	1 960	7 533	25 509
Frais de restructuration et charges spéciales (note 12)	-	16 185	11 888	25 162
(Perte opérationnelle) bénéfice opérationnel	(2 772 299)	126 729	(2 524 815)	441 106
Charges financières, montant net (note 16)	10 314	35 182	94 940	102 370
Dépréciation de la participation dans une entreprise associée (note 7)	-	-	50 475	-
(Perte) bénéfice avant dividendes sur actions privilégiées de séries 1 et 2, impôt sur le résultat et quote-part des pertes liées à la participation dans des entreprises associées	(2 782 613)	91 547	(2 670 230)	338 736
Dividendes sur actions privilégiées de séries 1 et 2	4 545	5 288	14 624	16 037
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat et quote-part des pertes liées à la participation dans des entreprises associées	(2 787 158)	86 259	(2 684 854)	322 699
Provision pour impôt sur le résultat	18 678	13 912	59 826	72 149
Quote-part des pertes liées à la participation dans des entreprises associées	263	6 750	11 664	11 613
(Perte nette) bénéfice net lié(e) aux activités poursuivies	(2 806 099)	65 597	(2 756 344)	238 937
(Perte nette) bénéfice net lié(e) aux activités abandonnées, déduction faite de l'impôt sur le résultat (note 6)	(19 353)	(598)	(117 947)	5 163
<b>(Perte nette) bénéfice net</b>	<b>(2 825 452) \$</b>	<b>64 999 \$</b>	<b>(2 874 291) \$</b>	<b>244 100 \$</b>
<b>(Perte nette) bénéfice net attribuable aux éléments suivants :</b>				
Détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc. <sup>1</sup>	(2 826 596) \$	63 346 \$	(2 877 990) \$	239 353 \$
Participations ne donnant pas le contrôle <sup>3</sup>	1 144	(4 127)	3 699	(12 510)
Détenteurs d'actions privilégiées de séries 3, 5 et 7	-	5 780	-	17 257
	<b>(2 825 452) \$</b>	<b>64 999 \$</b>	<b>(2 874 291) \$</b>	<b>244 100 \$</b>
(Perte) bénéfice de base par action attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc.				
Lié(e) aux activités poursuivies	(5,52) \$	0,12 \$	(5,42) \$	0,44 \$
Total	(5,56) \$	0,13 \$	(5,66) \$	0,48 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul (de la perte) du bénéfice de base par action (note 13) <sup>2</sup>	509 752 238	501 815 664	511 591 101	503 333 857
(Perte) bénéfice dilué(e) par action attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc.				
Lié(e) aux activités poursuivies	(5,52) \$	0,10 \$	(5,42) \$	0,39 \$
Total	(5,56) \$	0,11 \$	(5,66) \$	0,42 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul (de la perte) du bénéfice dilué(e) par action (note 13) <sup>2</sup>	509 752 238	666 139 635	511 591 101	635 552 526

<sup>1</sup> Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc. pour la période close le 30 septembre 2010 comprend le bénéfice net attribuable aux propriétaires du Fonds.

<sup>2</sup> Les montants comparatifs se rapportent aux parts de fiducie.

<sup>3</sup> Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2011 et 2010 comprend des montants respectifs de 1,2 M\$ et de 4,1 M\$ liés aux activités abandonnées ((4,1) M\$ et (12,5) M\$, respectivement, pour 2010).

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## États consolidés intermédiaires résumés du résultat global

Pour les périodes closes les 30 septembre

(en milliers de dollars canadiens – non audité)

	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2011	2010	2011	2010
<b>(Perte nette) bénéfice net</b>	<b>(2 825 452) \$</b>	64 999 \$	<b>(2 874 291) \$</b>	244 100 \$
<b>Autres éléments du bénéfice (de la perte) global(e), déduction faite de l'impôt sur le résultat :</b>				
Ajustement de reclassement au titre des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours de la période <sup>1</sup>	<b>(279)</b>	243	<b>(32)</b>	331
Variation des profits et pertes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	<b>(279)</b>	243	<b>(32)</b>	331
Profit (perte) latent(e) sur les placements disponibles à la vente au cours de la période <sup>2</sup>	<b>(112)</b>	193	<b>(128)</b>	(257)
Variation du profit (de la perte) latent(e) sur les actifs financiers disponibles à la vente	<b>(112)</b>	193	<b>(128)</b>	(257)
Écarts de change latents à la conversion des états financiers d'établissements à l'étranger et d'entreprises associées à l'étranger <sup>3</sup>	<b>(931)</b>	(6 464)	<b>(5 410)</b>	702
Ajustement de reclassement des pertes de change cumulées réalisées à la cession d'établissements à l'étranger (note 6)	<b>4 590</b>	-	<b>4 590</b>	-
Variation des écarts de change latents à la conversion des états financiers d'établissements à l'étranger et d'entreprises associées à l'étranger	<b>3 659</b>	(6 464)	<b>(820)</b>	702
<b>Autres éléments du bénéfice (de la perte) global(e)</b>	<b>3 268</b>	(6 028)	<b>(980)</b>	776
<b>Total du bénéfice (de la perte) global(e)</b>	<b>(2 822 184) \$</b>	58 971 \$	<b>(2 875 271) \$</b>	244 876 \$
<b>Total du bénéfice (de la perte) global(e) attribuable aux éléments suivants :</b>				
Détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc. <sup>4</sup>	<b>(2 823 328) \$</b>	59 434 \$	<b>(2 877 375) \$</b>	240 837 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	<b>1 144</b>	(6 243)	<b>2 104</b>	(13 218)
Détenteurs d'actions privilégiées de séries 3, 5 et 7	-	5 780	-	17 257
	<b>(2 822 184) \$</b>	58 971 \$	<b>(2 875 271) \$</b>	244 876 \$

<sup>1</sup> Déduction faite de l'impôt sur le résultat de 115 \$ et de 5 \$, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011 (105 \$ et 153 \$, respectivement, en 2010).

<sup>2</sup> Déduction faite de l'impôt sur le résultat de néant (néant pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2010).

<sup>3</sup> Les écarts de change latents à la conversion des états financiers d'établissements à l'étranger et d'entreprises associées à l'étranger comprennent une perte de 0,9 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2011 (4 M\$ en 2010) et une perte de 3,8 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2011 (perte de 1,3 M\$ en 2010) au titre des activités abandonnées.

<sup>4</sup> Le total du bénéfice (de la perte) global(e) attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires pour la période close le 30 septembre 2010 comprend le total du bénéfice (de la perte) global(e) attribuable aux propriétaires du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## États consolidés intermédiaires résumés des capitaux propres

Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre

(en milliers de dollars canadiens – non audité)

	Capital social (note 13)	Actions restreintes	Actions privilégiées	Instruments financiers composés <sup>1</sup>	Rémunération fondée sur des actions	Réduction du capital et autres réserves
Solde						
au 31 décembre 2010	4 079 838 \$	(78 135) \$	328 880 \$	7 423 \$	20 798 \$	2 119 177 \$
Émission (échange) d'actions	63 296	–	(1 875)	–	–	–
Réduction du capital (note 13)	(500 000)	–	–	–	–	500 000
Rachat d'actions (note 13)	(88 419)	–	(6 318)	–	–	(42 947)
Options sur actions	–	–	–	–	257	–
Actions restreintes	–	(2 747)	–	–	(908)	–
Actions restreintes dont les droits sont acquis (note 14)	–	26 060	–	–	(26 060)	–
Dividendes	–	–	–	–	–	–
Vente de Trader (note 6)	–	–	–	–	–	–
Autres éléments de la perte globale	–	–	–	–	–	–
Perte nette pour la période	–	–	–	–	–	–
Dividendes sur actions privilégiées de séries 3, 5 et 7	–	–	–	–	–	–
<b>Solde au 30 septembre 2011</b>	<b>3 554 715 \$</b>	<b>(54 822) \$</b>	<b>320 687 \$</b>	<b>7 423 \$</b>	<b>(5 913) \$</b>	<b>2 576 230 \$</b>

<sup>1</sup> La composante capitaux propres des débetures convertibles est présentée ci-dessus déduction faite de l'impôt sur le résultat de 2,7 M\$.

	Capital social (note 13)	Actions restreintes	Instruments financiers composés	Rémunération fondée sur des actions	Réduction du capital et autres réserves
Solde					
au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	6 030 339 \$	(72 898) \$	3 618 \$	9 797 \$	118 064 \$
Conversion de parts échangeables de YPG LP	31 700	–	–	–	–
Émission de parts	12	–	–	–	–
Options sur actions	–	–	–	56	–
Actions restreintes	–	(23 136)	–	(724)	–
Actions restreintes donc les droits sont acquis (note 14)	–	9 254	–	(9 254)	–
Émission d'actions privilégiées de série 7	–	–	–	–	–
Rachat d'instruments échangeables et convertibles	–	–	(3 618)	–	3 618
Option sur les instruments échangeables et convertibles	–	–	7 423	–	–
Dividendes	–	–	–	–	–
Acquisitions d'entreprises (note 5)	–	–	–	–	–
Augmentation de la participation dans une filiale	–	–	–	–	(1 286)
Autres éléments du bénéfice global	–	–	–	–	–
Bénéfice net pour la période	–	–	–	–	–
Perte nette attribuable à des participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–
Dividendes sur actions privilégiées de séries 3, 5 et 7	–	–	–	–	–
<b>Solde au 30 septembre 2010</b>	<b>6 062 051 \$</b>	<b>(86 780) \$</b>	<b>7 423 \$</b>	<b>(125) \$</b>	<b>120 396 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

							2011	
Placements disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Écart de change	Capital et réserves		Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc.	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres	
				Déficit				
225 \$	1 077 \$	(2 373) \$	6 476 910 \$	(1 260 973) \$	5 215 937 \$	52 568 \$	5 268 505 \$	
-	-	-	61 421	-	61 421	-	61 421	
-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	(137 684)	87 252	(50 432)	-	(50 432)	
-	-	-	257	-	257	-	257	
-	-	-	(3 655)	-	(3 655)	-	(3 655)	
-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	(207 345)	(207 345)	-	(207 345)	
-	-	-	-	-	-	(53 821)	(53 821)	
(128)	(32)	775	615	-	615	(1 595)	(980)	
-	-	-	-	(2 877 990)	(2 877 990)	3 699	(2 874 291)	
-	-	-	-	(16 955)	(16 955)	-	(16 955)	
<b>97 \$</b>	<b>1 045 \$</b>	<b>(1 598) \$</b>	<b>6 397 864 \$</b>	<b>(4 276 011) \$</b>	<b>2 121 853 \$</b>	<b>851 \$</b>	<b>2 122 704 \$</b>	

							2010	
Placements disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Écart de change	Capital et réserves		Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc.	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres	
				Déficit				
418 \$	729 \$	- \$	6 090 067 \$	(1 024 817) \$	5 065 250 \$	355 830	5 421 080 \$	
-	-	-	31 700	-	31 700	(31 700)	-	
-	-	-	12	-	12	-	12	
-	-	-	56	-	56	-	56	
-	-	-	(23 860)	-	(23 860)	-	(23 860)	
-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	9 750	9 750	
-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	7 423	-	7 423	-	7 423	
-	-	-	-	(302 088)	(302 088)	-	(302 088)	
-	-	-	-	-	-	73 054	73 054	
-	-	-	(1 286)	-	(1 286)	(1 041)	(2 327)	
(257)	331	1 410	1 484	-	1 484	(708)	776	
-	-	-	-	244 100	244 100	-	244 100	
-	-	-	-	12 510	12 510	(12 510)	-	
-	-	-	-	(17 257)	(17 257)	-	(17 257)	
<b>161 \$</b>	<b>1 060 \$</b>	<b>1 410 \$</b>	<b>6 105 596 \$</b>	<b>(1 087 552) \$</b>	<b>5 018 044 \$</b>	<b>392 675 \$</b>	<b>5 410 719 \$</b>	

## Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie

Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre

(en milliers de dollars canadiens – non audité)

	2011	2010
<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		
(Perte nette) bénéfice net lié(e) aux activités poursuivies	(2 756 344) \$	238 937 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissements	137 903	103 996
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	2 900 000	–
Dépréciation de la participation dans une entreprise associée	50 475	–
Coûts au titre des avantages postérieurs à l'emploi, montant net	3 674	5 465
Reprise de la rémunération fondée sur des actions	(1 015)	(726)
Quote-part des pertes liées à la participation dans des entreprises associées	11 664	11 613
Autres éléments hors trésorerie	(1 978)	(1 329)
Impôt comptabilisé en résultat net	59 826	72 149
Charges financières comptabilisées en résultat net	94 940	102 370
Variation des actifs et des passifs opérationnels	(66 060)	10 622
Impôt sur le résultat payé	(68 922)	(16 916)
Intérêts versés	(120 554)	(110 189)
	<b>243 609</b>	<b>415 992</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Cession de Trader (note 6)	691 330	–
Cession de trésorerie liée à la vente de Trader	(24 517)	–
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise et de la dette bancaire prise en charge (note 5)	(49)	(90 300)
Acquisition de la participation dans des entreprises associées	–	(3 600)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(33 380)	(41 556)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(13 777)	(4 174)
Émission de billets	(1 238)	–
Acquisition de placements	–	(1 756)
Produit des avantages incitatifs relatifs à un bail	499	–
	<b>618 868</b>	<b>(141 386)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Émission de titres d'emprunt à long terme et de papier commercial	857 000	577 918
Remboursement sur la dette à long terme et le papier commercial	(1 102 254)	(234 958)
Rachat d'instruments échangeables et convertibles	(106 172)	–
Émission d'instruments échangeables et convertibles	–	200 000
Dividendes versés aux actionnaires	(196 860)	(302 088)
Produit de l'exercice d'options	–	12
Rachat d'actions privilégiées de séries 1 et 2 et de billets à moyen terme	(266 183)	(463 112)
Rachat d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de séries 3 et 5	(50 432)	–
Augmentation de la participation dans une filiale	–	(2 327)
Dividendes sur les actions privilégiées de séries 3, 5 et 7	(16 955)	(17 418)
Actions restreintes (note 14)	(2 747)	(23 136)
Contrepartie différée	(4 502)	–
Produit d'instruments financiers dérivés	3 819	–
Frais d'émission de titres d'emprunt et d'actions privilégiées et autres	(1 500)	(23 573)
	<b>(886 786)</b>	<b>(288 682)</b>
Incidence des variations des cours de change sur la trésorerie libellée en devises	(1 364)	(7)
<b>DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>(25 673)</b>	<b>(14 083)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 6)</b>	<b>8 420</b>	<b>21 880</b>
<b>TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE</b>	<b>69 325</b>	<b>36 170</b>
<b>TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE</b>	<b>52 072 \$</b>	<b>43 967 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 17)</b>		

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## 1. Description

Yellow Média inc., par l'intermédiaire de filiales, exerce des activités liées aux annuaires imprimés et en ligne ainsi qu'aux solutions marketing de premier ordre dans toutes les provinces du Canada. Les références à Yellow Média inc. dans ce document ont trait à la situation financière, aux résultats opérationnels, aux flux de trésorerie et aux informations à fournir sur Yellow Média inc. et ses filiales sur une base consolidée.

Le siège social de Yellow Média inc. est situé au 16, Place du Commerce, Montréal (Québec), Canada, H3E 2A5, et Yellow Média inc. est cotée à la Bourse de Toronto (« TSX »).

Le 1<sup>er</sup> novembre 2010, le Fonds de revenu Pages Jaunes (le « Fonds ») et Yellow Média inc. (la « Société ») ont conclu un plan d'arrangement aux termes duquel les parties ont proposé la mise en œuvre d'un arrangement en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (le « plan d'arrangement »). Le plan d'arrangement prévoit l'échange des parts du Fonds, à raison de une part pour chaque action ordinaire de Yellow Média inc. Par suite du plan d'arrangement, les détenteurs de parts du Fonds sont devenus les seuls actionnaires de Yellow Média inc. La date d'entrée en vigueur du plan d'arrangement était le 1<sup>er</sup> novembre 2010.

Dans le cadre de la restructuration, YPG LP a été liquidée, et ses actifs ont été transférés à YPG General Partner Inc. (« YPG GP ») et à YPG Trust (la « Fiducie ») sur une base proportionnelle. La Fiducie et le Fonds ont ensuite été liquidés, et leurs actifs ont finalement été essentiellement transférés à Yellow Média inc. YPG GP a fusionné avec Yellow Média inc. et d'autres filiales de Yellow Média inc. pour former la société existante Yellow Média inc. La conversion a été traitée comme un changement de forme d'entreprise et comptabilisée selon la méthode de la continuité des intérêts communs. Ainsi, les valeurs comptables des actifs, des passifs et de l'avoir des détenteurs de parts présentées dans les états financiers consolidés du Fonds immédiatement avant la conversion sont les mêmes que les valeurs comptables de Yellow Média inc. immédiatement après la conversion. Yellow Média inc. fait référence aux actions ordinaires, aux actionnaires et aux dividendes, tandis que le Fonds faisait auparavant référence aux parts, aux détenteurs de parts et aux distributions. Les données comparatives présentées dans les états financiers de la période considérée se rapportent au Fonds.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011 et a autorisé leur publication le 3 novembre 2011.

## 2. Adoption des IFRS et normes révisées à venir

### 2.1 Adoption des IFRS

En raison de l'adoption des normes et interprétations de l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et du remplacement des principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR ») par les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour les entreprises ayant une obligation d'information du public, les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de Yellow Média inc. pour les périodes closes le 30 septembre 2011 ont été préparés conformément aux normes comptables internationales applicables.

#### Transition aux IFRS (IFRS 1)

Les incidences de la transition aux IFRS sont présentées dans les tableaux de rapprochement de la note 20 et se traduisent comme suit :

- au 30 septembre 2010 : une note sur le rapprochement des capitaux propres, du bénéfice net et du bénéfice global ainsi qu'une explication de la variation des tableaux des flux de trésorerie aux fins de la comparaison des états financiers intermédiaires non audités en PCGR et en IFRS.

Certains renseignements et certaines informations à fournir par voie de note considérés significatifs pour la compréhension des états financiers intermédiaires résumés de Yellow Média inc. et qui sont normalement inclus dans les états financiers annuels établis conformément aux IFRS sont présentés dans les états financiers intermédiaires au 31 mars 2011. Par conséquent, les états financiers doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés intermédiaires résumés du trimestre clos le 31 mars 2011.

#### Méthode adoptée en vertu des IFRS

Les états financiers ne tiennent pas compte de ce qui suit :

- les projets de normes toujours à l'étape de l'exposé-sondage auprès de l'International Accounting Standards Board (IASB);
- les normes publiées et approuvées par l'IASB, mais dont la date d'application est ultérieure au 31 décembre 2011.

## 2.2 Normes, interprétations et amendements aux normes publiées qui ne sont pas encore entrées en vigueur

Certaines nouvelles normes et interprétations et certains nouveaux amendements à des normes existantes ont été publiés et sont obligatoires pour les périodes comptables de Yellow Média inc. ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Yellow Média inc. n'a pas adopté ces normes de manière anticipée. Les normes que Yellow Média inc. juge pertinentes pour ses activités sont les suivantes :

### IFRS 9, *Instruments financiers*

IFRS 9 constitue le premier volet d'un projet en trois phases de l'IASB visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle s'applique aux actifs financiers et exige le classement et l'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur. IFRS 9 est appliquée de manière prospective conformément à des dispositions transitoires selon la date d'application. La norme n'est pas applicable avant les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, mais son application anticipée est permise. Yellow Média inc. n'a pas terminé d'évaluer l'incidence de l'adoption d'IFRS 9, mais elle s'attend à ce que cette incidence soit limitée.

### IFRS 10, *États financiers consolidés*

IFRS 10 remplace les exigences de consolidation d'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et de SIC 12, *Consolidation – Entités ad hoc*. IFRS 10 énonce les principes de présentation et de préparation d'états financiers consolidés lorsqu'une entité contrôle une ou plusieurs autres entités. Cette norme prendra effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'adoption anticipée est permise, à condition qu'IFRS 11, IFRS 12 et les modifications connexes à IAS 27 et à IAS 31 (la « série de cinq normes ») soient adoptées au même moment. Yellow Média inc. n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption d'IFRS 10.

### IFRS 11, *Partenariats*

IFRS 11 remplace IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, ainsi que SIC 13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. IFRS 11 exige des parties à un partenariat qu'elles déterminent le type d'accord qu'elles ont conclu en évaluant les droits et les obligations qui s'y rattachent. Elle exige également l'utilisation d'une seule méthode de comptabilisation des participations dans des entités contrôlées conjointement, soit la méthode de la mise en équivalence. IFRS 11 sera applicable au même moment qu'IFRS 10. Yellow Média inc. n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption d'IFRS 11.

### IFRS 12, *Informations à fournir sur les participations dans les autres entités*

IFRS 12 est une nouvelle norme portant sur les obligations en matière d'informations à fournir visant tous les types de participations dans les autres entités, y compris les filiales, les accords conjoints, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées. IFRS 12 sera applicable au même moment qu'IFRS 10. Yellow Média inc. n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption d'IFRS 12.

### IFRS 13, *Évaluation à la juste valeur*

IFRS 13 est une nouvelle norme définissant la juste valeur qui exige la présentation d'informations sur les évaluations à la juste valeur. Elle prendra effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'adoption anticipée est permise. La norme s'appliquera prospectivement à compter du début de l'exercice au cours duquel elle sera adoptée. Yellow Média inc. n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption d'IFRS 13.

### IAS 19 (révisée), *Avantages du personnel*

Une version révisée d'IAS 19 a été publiée en juin 2011 et prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'adoption anticipée est permise. Le principal changement que présente cette version révisée est l'élimination de la méthode du corridor et la comptabilisation de toutes les variations de l'obligation au titre des prestations définies et des actifs du régime au moment où elles surviennent. Yellow Média inc. n'a pas terminé d'évaluer l'incidence de l'adoption d'IAS 19 (révisée), mais elle s'attend à ce que cette incidence soit limitée.

### IAS 1 (révisée) – *Présentation des états financiers*

Le 16 juin 2011, l'IASB a publié des modifications d'IAS 1, *Présentation des états financiers*, exigeant que les entités qui préparent leurs états financiers conformément aux IFRS regroupent les autres éléments du bénéfice global susceptibles d'être reclassés dans la section du résultat net du compte de résultat et regroupent séparément ceux qui ne le seront pas. Ces modifications confirment également les exigences actuelles qui requièrent la présentation du résultat net et des autres éléments du bénéfice global dans un état unique ou dans deux états consécutifs. Ces modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012. Yellow Média inc. n'a pas terminé d'évaluer l'incidence de l'adoption d'IAS 1 (révisée).

### 3. Mode de présentation et principales méthodes comptables

#### 3.1 Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de Yellow Média inc. et de ses filiales ont été préparés par la direction conformément aux IFRS, telles qu'elles sont publiées par l'IASB. Comme c'est la première fois que les résultats financiers de Yellow Média inc. et sa situation financière sont présentés selon les IFRS, les présents états financiers ont été préparés conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et à IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*. Les présents états financiers intermédiaires résumés non audités ont été préparés conformément aux méthodes comptables que Yellow Média inc. prévoit adopter pour ses états financiers consolidés annuels de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011. Ces méthodes comptables sont fondées sur les IFRS et sur les interprétations qui, selon Yellow Média inc., seront alors en vigueur.

Les méthodes comptables de la Société appliquées à la conversion aux IFRS et les choix effectués en vertu d'IFRS 1 afin de convertir en IFRS les résultats en PCGR ont été présentés dans les premiers états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre clos le 31 mars 2011. La Société n'a apporté aucun changement aux méthodes comptables appliquées et n'a eu recours à aucune des exemptions en vertu d'IFRS 1 présentées dans les états financiers au 31 mars 2011. Ces méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés et au sein de toutes les entités consolidées.

### 4. Dépréciation du goodwill

Yellow Média inc. effectue généralement son test de dépréciation annuel du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée au cours du quatrième trimestre. Au terme d'un examen approfondi de ses plans stratégique et opérationnel réalisé au troisième trimestre de 2011, Yellow Média inc. a déterminé que la recouvrabilité de la valeur comptable de certains de ses actifs devait faire l'objet d'un test de dépréciation.

Comme la plupart des immobilisations incorporelles ne génèrent pas de rentrées de fonds qui sont dans une large mesure indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs, la Société a effectué le test de dépréciation de ses immobilisations incorporelles au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT). Les principales UGT de la Société sont les suivantes : Groupe Pages Jaunes, Canpages, Mediative et Autres (comprend diverses UGT dont la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles n'est pas significative par rapport à la valeur comptable totale du goodwill et des immobilisations incorporelles de la Société).

Le goodwill a subi un test de dépréciation au niveau le plus bas au sein de la Société auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne, le secteur Annuaire (groupe d'UGT).

Ainsi, au cours du troisième trimestre de 2011, Yellow Média inc. a effectué un test de dépréciation à l'égard de la recouvrabilité du goodwill et des actifs de chacune des UGT de la Société.

La Société a ainsi comptabilisé une charge pour perte de valeur de 2,9 G\$ pour la période close le 30 septembre 2011. Cette charge se rapportait principalement à la dépréciation du goodwill pour un montant de 2,88 G\$, tandis que les autres immobilisations incorporelles découlant de l'acquisition de Canpages, principalement les marques de commerce, les accords de non-concurrence, les contrats conclus avec les clients et les logiciels, sont réputées avoir subi une perte de valeur de 20 M\$.

La valeur recouvrable découlant de la charge pour perte de valeur du goodwill de 2,88 M\$ a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité au moyen d'un modèle d'établissement des flux de trésorerie actualisés. Les hypothèses clés comprennent les flux de trésorerie projetés fondés sur des plans financiers sur cinq ans. Le modèle d'établissement des flux de trésorerie actualisés a été établi au moyen d'un taux d'actualisation de 11 % (taux avant impôt de 15 %), lequel suppose un coût des capitaux propres entre 13 % et 14 %, un coût des capitaux empruntés entre 10 % et 10,5 %, et un taux de croissance final correspondant au taux d'inflation historique à 2,50 %. Cette charge pour perte de valeur découle d'une combinaison de facteurs, notamment la pression sur le BAIIA découlant de la transition accélérée vers les produits en ligne plutôt qu'imprimés, les incertitudes à savoir si les lancements de nouveaux produits réussiront à compenser la tendance à la baisse des produits provenant des médias imprimés ainsi que la diminution des marges liée aux récentes acquisitions d'entreprises. Cette charge pour perte de valeur n'a pas d'incidence sur les activités de la Société, sa situation de trésorerie, ses flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, ses ententes de crédit conclues avec des banques ni ses actes relatifs aux billets.

La charge pour perte de valeur de 20 M\$ associée aux immobilisations incorporelles de Canpages a également été déterminée en fonction de la valeur d'utilité, selon un taux d'actualisation avant impôt de 23,7 % et un taux de croissance final de néant. Cette charge découle d'une combinaison de facteurs principalement liés à la diminution des marges dégagées de ces activités.

La valeur recouvrable de chaque UGT a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité. Ces calculs tiennent compte des projections de flux de trésorerie fondées sur des plans financiers sur cinq ans approuvés par la direction. Les flux de trésorerie au-delà des périodes comprises dans les plans approuvés sont le fruit d'extrapolations selon les taux de croissance à long terme indiqués ci-dessous. Le tableau suivant présente la répartition des immobilisations incorporelles et du goodwill par UGT ou groupe d'UGT au 30 septembre 2011, compte non tenu de la charge pour perte de valeur et des hypothèses clés utilisées pour les calculs de la valeur d'utilité :

	Groupe Pages Jaunes	Canpages	Mediative	Autres	Total
<b>Actifs par UGT</b>					
Marques de commerce et noms de domaine	1 058 367 \$	- \$	7 978 \$	40 055 \$	1 106 400 \$
Marques de commerce et noms de domaine d'une durée de vie limitée	9 300 \$	22 222 \$	308 \$	- \$	31 830 \$
Accords de non-concurrence et logos	462 757 \$	5 597 \$	8 752 \$	994 \$	478 100 \$
Immobilisations incorporelles liées à la clientèle	- \$	967 \$	5 834 \$	- \$	6 801 \$
Logiciels	72 782 \$	1 359 \$	- \$	3 143 \$	77 284 \$
Goodwill	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	5 895 926 \$
<b>Hypothèses clés</b>					
Taux de croissance final	2,50 %	0 %	3,50 %	3,50 %	2,50 %
Taux d'actualisation – après impôt	11 %	23,7 %	19-25 %	12 %	11 %
Taux d'actualisation – avant impôt	15 %	35 %	25-35 %	16 %	15 %

## 5. Acquisitions d'entreprises

### 2011

Au cours des neuf premiers mois de 2011, Yellow Média inc. n'a fait l'acquisition d'aucune entreprise.

### 2010

#### Annuaire

Le 8 janvier 2010, Yellow Média inc. a mené à bien l'acquisition de la totalité des actifs liés à l'exploitation du site Web Restaurantica.ca (« Restaurantica »), un des guides en ligne à plus forte croissance au Canada dans le domaine de la restauration. Le site Restaurantica a été mis sur pied en 2003; il propose une liste de renseignements sur les restaurants, bars et cafés en Amérique du Nord ainsi que des commentaires d'utilisateurs sur ces établissements.

Le 9 février 2010, Yellow Média inc. a acquis toutes les actions de Clear Sky Media Inc. (« Clear Sky Media »), société qui détient RedFlagDeals.com (« Red Flag Deals »). Red Flag Deals est un chef de file au chapitre des promotions et des outils d'achat en ligne offerts aux Canadiens.

Les acquisitions ont été financées au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit existantes, de l'émission d'actions privilégiées de série 7 (les « actions de série 7 ») et des fonds en caisse.

Le 25 mai 2010, Yellow Média inc. a acquis la totalité des actions de Canpages en contrepartie d'un prix d'achat de 226,4 M\$, qui comprend des ajustements liés au fonds de roulement et autres. Le prix d'achat comprenait un montant de 84,8 M\$ payable en trésorerie à la clôture de la transaction, afin de régler les dettes envers des tiers, ainsi que l'émission de 141,6 M\$ en billets échangeables obligatoires (les « billets échangeables ») de Yellow Média inc.

Le 21 septembre 2010, Yellow Média inc. a fait l'acquisition d'une participation de 60 % dans Mediative LP, auparavant Enquiro Search Solutions Inc. (« Enquiro »), un chef de file dans le secteur des solutions de moteurs de recherche. Les participations ne donnant pas le contrôle dans Enquiro ont été évaluées à hauteur de la quote-part de la juste valeur de l'actif net identifiable d'Enquiro revenant aux participations ne donnant pas le contrôle.

Le 20 octobre 2010, Yellow Média inc. a fait l'acquisition de la totalité des actions d'Uptrend, la plus importante firme indépendante de représentation publicitaire en ligne au Canada et, le 28 octobre 2010, Yellow Média inc. a fait l'acquisition de la totalité des actifs d'AdSplash Inc. (« AdSplash »), chef de file national de la publicité au détail.

Ces acquisitions permettent à Yellow Média inc. de se positionner de manière à mieux faire face à la concurrence dans le monde du numérique, tout en lui permettant de développer sa force de vente, sa capacité liée aux activités en ligne et son offre de produits aux annonceurs.

## Médias verticaux

Le 5 janvier 2010, Trader a acquis une participation supplémentaire de 10 % dans Dealer.com, portant ainsi sa participation totale à environ 30 %. Trader disposait d'une option visant l'accroissement de sa participation dans la société fermée, qui pouvait être exercée. Cette option, si elle avait été exercée, aurait procuré à Yellow Média inc. la majorité des droits de vote ainsi que la possibilité permanente d'élire la majorité des membres du conseil d'administration de Dealer.com. Ainsi, Trader exerçait un contrôle de fait sur Dealer.com, et, par conséquent, la situation financière et les résultats de cette dernière étaient consolidés dans les états financiers de Yellow Média inc. depuis la date de l'acquisition jusqu'à la cession de Trader.

La participation dans Dealer.com que Trader détenait auparavant, et qui était comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'à cette date, a été réévaluée à sa juste valeur de 40,6 M\$, et le profit à la cession réputée a été comptabilisé dans le bénéfice net. Les transactions susmentionnées ont généré un profit net de 8,0 M\$ inclus dans le bénéfice net lié aux activités abandonnées.

La participation ne donnant pas le contrôle dans Dealer.com a été évaluée à hauteur de la quote-part de la juste valeur de l'actif net identifiable de Dealer.com revenant aux participations ne donnant pas le contrôle.

Le 9 juillet 2010, Trader a fait l'acquisition de la totalité des actifs de CanadianDriver Communications Inc. (« Canadian Driver »). Canadian Driver est l'exploitant de CanadianDriver.com, un magazine automobile en ligne primé qui présente plus de 11 000 articles sur des automobiles, dont des analyses de nouvelles voitures, des comptes rendus sur des essais de conduite et des nouvelles concernant le monde de l'automobile de même que d'autres sujets connexes.

Yellow Média inc. a comptabilisé la totalité de ces acquisitions selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'achat a été réparti entre les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris en fonction de leur juste valeur.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris a été répartie comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010	Canpages	Dealer.com	Autres	Total
Actifs courants et passifs courants				
Trésorerie	3 912 \$	19 681 \$	1 170 \$	24 763 \$
Créances clients	10 722	6 459	5 858	23 039
Charges payées d'avance	65	925	108	1 098
Fournisseurs et autres créditeurs	(29 385)	(5 406)	(5 128)	(39 919)
Produits différés	(1 730)	(2 997)	-	(4 727)
Immobilisations corporelles	1 328	9 028	419	10 775
Immobilisations incorporelles				
Marques de commerce et noms de domaine	40 000	21 747	16 027	77 774
Liées à la clientèle	97 500	65 343	11 128	173 971
Accords de non-concurrence et logos	1 670	-	11 700	13 370
Logiciels	3 500	52 025	42	55 567
Dette à long terme	-	(5 352)	-	(5 352)
Passifs d'impôt sur le résultat différé	(4 983)	(56 702)	(7 561)	(69 246)
Participation ne donnant pas le contrôle	-	(71 513)	(1 540)	(73 053)
Actifs nets identifiables acquis	122 599	33 238	32 223	188 060
Reprise d'une participation précédemment détenue	-	(40 614)	-	(40 614)
Goodwill (dont une tranche de 65,9 M\$ est déductible aux fins de l'impôt)	103 810	28 186	37 512	169 508
<b>Prix d'achat</b>	<b>226 409 \$</b>	<b>20 810 \$</b>	<b>69 735 \$</b>	<b>316 954 \$</b>

## Contrepartie

	Canpages	Dealer.com	Autres	Total
Trésorerie	84 847 \$	20 810 \$	43 363 \$	149 020 \$
Actions de série 7	-	-	9 750	9 750
Billets échangeables	141 562	-	-	141 562
Contrepartie différée	-	-	16 622	16 622
<b>Total</b>	<b>226 409 \$</b>	<b>20 810 \$</b>	<b>69 735 \$</b>	<b>316 954 \$</b>

La contrepartie différée comprend des paiements dépendant de facteurs comme le temps et d'autres facteurs fondés sur l'atteinte d'objectifs de rendement précis.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2011, Yellow Média inc. a payé un montant de 4,5 M\$ au titre de la contrepartie différée. Une reprise de 0,9 M\$ a été incluse dans les charges financières. Compte tenu de cette reprise, la contrepartie différée liée aux activités poursuivies non réglée au 30 septembre 2011 pourrait atteindre 11 M\$ si tous les objectifs de rendement sont atteints.

## 6. Activités abandonnées

### YPG Directories, LLC

Le 29 mars 2010, Yellow Média inc. a conclu une entente définitive avec HM Capital en vertu de laquelle Yellow Média inc. a échangé la totalité de sa participation dans YPG Directories, LLC contre une participation minoritaire de 35 % dans une nouvelle entité qui serait issue du regroupement de YPG Directories, LLC et de Ziplocal, LP. La transaction a été conclue le 15 avril 2010.

Compte tenu de ce qui précède, Yellow Média inc. a reclassé dans les activités abandonnées les résultats de l'entreprise cédée jusqu'à la date de cession.

### Société Trader

Le 25 mars 2011, Yellow Média inc. a annoncé qu'elle avait conclu une entente définitive en vue de la vente de Trader (« l'entreprise cédée ») à des fonds dont le conseiller est Apax Partners. Le 28 juillet 2011, le désinvestissement de l'entreprise cédée a été réalisé pour un prix d'achat net de 701 M\$, déduction faite des frais, du fonds de roulement et des autres ajustements. Le prix d'achat comprenait un billet à recevoir de 11 M\$. Ce montant a été comptabilisé dans les autres actifs financiers à l'état de la situation financière. Le billet a une valeur attribuée de 15 M\$, vient à échéance le 28 juillet 2020 et porte intérêt à un taux de 8 %.

Les entreprises des secteurs de l'immobilier, de l'emploi et LesPAC.com ne faisaient pas partie du désinvestissement. Ces entreprises continuent d'être détenues et gérées par Yellow Média inc.

En raison de ce qui a été présenté ci-dessus, nous avons reclassé les résultats des entreprises cédées à titre d'activités abandonnées. Par conséquent, les comptes consolidés de résultat et les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la période antérieure ont été retraités pour tenir compte de ce changement.

### Information financière détaillée sur les activités abandonnées

La valeur comptable des actifs et des passifs de Trader cédés au 28 juillet 2011 est résumée ci-dessous :

Actifs courants <sup>1</sup>	63 220 \$
Immobilisations corporelles	43 380
Autres actifs non courants	1 382
Immobilisations incorporelles	354 608
Goodwill	473 544
Fournisseurs et autres créditeurs	(37 532)
Produits différés	(5 614)
Crédits différés	(2 108)
Dettes à long terme	(13 546)
Impôt différé	(95 396)
Participation ne donnant pas le contrôle	(53 821)
Écart de change cumulé	4 590
<b>Total</b>	<b>732 707 \$</b>

<sup>1</sup> Comprend un montant en trésorerie de 21,3 M\$.

Le tableau suivant présente l'analyse du bénéfice net provenant des activités abandonnées :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2011	2010	2011	2010
Produits	19 617 \$	64 991 \$	148 051 \$	199 182 \$
Coûts opérationnels	15 260	46 046	113 339	140 581
Amortissements	–	21 953	16 065	65 453
Frais connexes à l'acquisition	32	78	90	78
Frais de restructuration et charges spéciales (recouvrement)	–	1 280	(737)	1 280
Charges financières	30	73	366	276
Profit à la cession réputée d'une participation dans une entreprise associée	–	–	–	(8 007)
Profit à la cession d'une filiale	–	–	–	(586)
Quote-part des pertes liées à la participation dans des entreprises associées	–	39	128	39
Charge (économie) au titre de l'impôt sur le résultat	1 287	(3 880)	5 331	(5 095)
Perte sur cession, déduction faite d'une économie d'impôt de 2 M\$ et de l'impôt sur le résultat de 5,3 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, respectivement	22 361	–	131 416	–
<b>Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées</b>	<b>(19 353) \$</b>	<b>(598) \$</b>	<b>(117 947) \$</b>	<b>5 163 \$</b>

Les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2011 et 2010 se sont établis comme suit :

	2011	2010
Trésorerie liée aux éléments suivants :		
Activités opérationnelles	30 620 \$	49 625 \$
Activités d'investissement	(21 663)	(26 534)
Activités de financement	(537)	(1 211)
Augmentation nette de la trésorerie liée aux activités abandonnées	8 420 \$	21 880 \$

## 7. Participations dans des entreprises associées

Au cours du deuxième trimestre de 2011, Yellow Média inc. a déterminé que sa participation dans Ziplocal, LP (« Ziplocal ») avait subi une perte de valeur et a, par conséquent, comptabilisé une perte de 50,5 M\$ afin de ramener à néant sa participation nette dans Ziplocal. Ziplocal était en défaut à l'égard de ses obligations et avait entrepris d'importantes initiatives de restructuration.

## 8. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011 a totalisé 5,2 M\$ (4,2 M\$ en 2010) et 15 M\$ (15,1 M\$ en 2010) pour ce qui est des prestations de retraite. Le coût des autres avantages a totalisé 0,3 M\$ (0,7 M\$ en 2010) et 0,9 M\$ (2,1 M\$ en 2010) pour la même période.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, respectivement, un montant total de 3,7 M\$ (2,6 M\$ en 2010) et de 10,1 M\$ (7,4 M\$ en 2010) a été versé au titre des prestations de retraite.

## 9. Dette à long terme

30 septembre 2011				
	Montant en capital	Ajustement lié à la juste valeur de l'élément couvert	Coûts de financement différés	Total
Billets à moyen terme	1 405 505 \$	8 586 \$	(10 017) \$	1 404 074 \$
Facilités de crédit	266 000	-	-	266 000
Obligations en vertu de contrats de location-financement	4 226	-	-	4 226
	1 675 731	8 586	(10 017)	1 674 300
Moins la tranche à court terme de la dette à long terme	77 223	-	-	77 223
	1 598 508 \$	8 586 \$	(10 017) \$	1 597 077 \$

  

31 décembre 2010				
	Montant en capital	Ajustement lié à la juste valeur de l'élément couvert	Coûts de financement différés	Total
Billets à moyen terme	1 661 586 \$	8 439 \$	(13 825) \$	1 656 200 \$
Facilités de crédit	250 000	-	-	250 000
Effet à payer	12 258	-	-	12 258
Obligations en vertu de contrats de location-financement	8 414	-	-	8 414
	1 932 258	8 439	(13 825)	1 926 872
Moins la tranche à court terme de la dette à long terme	3 669	-	-	3 669
	1 928 589 \$	8 439 \$	(13 825) \$	1 923 203 \$

### Facilités de crédit

Au cours du troisième trimestre de 2011, Yellow Média inc. a apporté des modifications à la facilité de crédit principale de 1 G\$, laquelle était composée d'une tranche renouvelable de 750 M\$ et d'une tranche non renouvelable de 250 M\$. Yellow Média inc. a remboursé un montant de 500 M\$ sur la tranche renouvelable et a réduit à 250 M\$ le montant engagé au titre de cette tranche. La facilité principale de 500 M\$ est maintenant constituée d'une tranche renouvelable de 250 M\$ et d'une tranche non renouvelable de 250 M\$. La facilité modifiée est non garantie. Par ailleurs, Yellow Média inc. est tenue d'effectuer cinq remboursements trimestriels de 25 M\$ sur le solde impayé de la tranche non renouvelable de la facilité principale, de janvier 2012 jusqu'en janvier 2013. Ce montant ne peut être emprunté de nouveau une fois remboursé. L'échéance pour le remboursement du solde impayé des emprunts en vertu de la facilité demeure le 18 février 2013. L'utilisation des fonds disponibles est assujettie à certaines restrictions, et la dette future est limitée en vertu de la facilité de crédit modifiée actuellement en vigueur. De plus, il existe certaines restrictions et contraintes sur l'utilisation des produits en trésorerie futurs à la cession de certains actifs. La facilité modifiée permet à Yellow Média inc. de racheter ses billets à moyen terme de séries 8 et 9 pour un montant maximal de 125 M\$ avant leur date d'échéance en 2013, sous réserve de certaines conditions. La facilité de crédit prévoit également des restrictions concernant la création ou la reprise de dettes et de privilèges, le transfert d'actifs, les acquisitions et les investissements. La facilité modifiée restreint la déclaration et le versement des dividendes sur actions ordinaires à venir.

Yellow Média inc. doit respecter diverses clauses restrictives aux termes de la facilité modifiée, y compris, sans s'y limiter : un ratio de la dette totale consolidée sur le BAIIA consolidé des douze derniers mois<sup>1</sup> d'au plus 3,5 pour 1 et un ratio du BAIIA consolidé des douze dernier mois<sup>1</sup> sur les charges d'intérêts consolidées d'au moins 3,5 pour 1. Au 30 septembre 2011, Yellow Média inc. respectait ses clauses restrictives.

Au 30 septembre 2011, les montants empruntés en vertu de la tranche non renouvelable et de la tranche renouvelable s'élevaient à 250 M\$ et à 16 M\$, respectivement. La facilité modifiée porte intérêt aux taux des acceptations majorés d'un écart de 3,5 %. Cet écart est fondé sur une grille d'évaluation. La facilité de crédit renouvelable peut être affectée aux besoins généraux de l'entreprise.

Une portion des frais de financement différés liée à la facilité de crédit originale a été radiée au troisième trimestre de 2011. Les frais de financement liés à la facilité de crédit modifiée ont été différés et seront amortis sur la durée résiduelle de la facilité de crédit modifiée.

<sup>1</sup> Bénéfice opérationnel des douze derniers mois avant amortissements, dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles, frais connexes à l'acquisition, coûts liés à la conversion et à la création d'une nouvelle image de marque en 2010 et frais de restructuration et charges spéciales, compte tenu des acquisitions (le BAIIA des douze derniers mois). Le BAIIA des douze derniers mois est une mesure non définie par les IFRS et, par conséquent, il pourrait ne pas être comparable à des mesures semblables employées par d'autres sociétés cotées en Bourse.

## Billets à moyen terme

Au cours des neuf premiers mois de 2011, Yellow Média inc. a racheté aux fins d'annulation 42,8 M\$ de billets à moyen terme de série 2, 67,5 M\$ de billets à moyen terme de série 4, 23,9 M\$ de billets à moyen terme de série 5 et 121,9 M\$ de billets à moyen terme de série 7, pour une contrepartie en trésorerie totale de 229,3 M\$. L'écart de 26 M\$ entre le prix d'achat et la valeur comptable des billets à moyen terme a été comptabilisé à titre de profit dans les charges financières.

Au 30 septembre 2011, Yellow Média inc. était en conformité avec toutes les clauses restrictives de ses contrats d'emprunt.

## Swaps de taux d'intérêt

Le 27 juin 2011, Yellow Média inc. a résilié cinq swaps de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 255 M\$, pour un produit brut de 3,8 M\$. Ces swaps de taux d'intérêt avaient été conclus initialement en août 2009 et en février 2010 afin de convertir en taux d'intérêt variables les taux d'intérêt fixes des billets à moyen terme de séries 8 et 9. Le profit de 3,8 M\$ sera amorti sur la durée de la dette sous-jacente.

## Remboursements futurs

Au 30 septembre 2011, les remboursements en capital futurs qui seront effectués au cours des cinq prochains exercices et par la suite sont les suivants :

	Dettes à long terme <sup>1</sup>
2012	75 000 \$
2013	321 000
2014	379 733
2015	138 100
Par la suite	757 672
	<b>1 671 505 \$</b>

<sup>1</sup> Exclut les instruments échangeables et convertibles

## 10. Instruments échangeables et convertibles

	30 septembre 2011	31 décembre 2010
Montant en capital	200 000 \$	341 562 \$
Composante capitaux propres	(10 139)	(10 139)
Accroissement de valeur	1 387	533
Coûts de financement différés	(7 577)	(12 927)
	<b>183 671 \$</b>	<b>319 029 \$</b>

Le 25 février 2011, 35,4 M\$ de billets échangeables ont été échangés en 6 255 026 actions de Yellow Média inc. (note 13). Le 31 mars 2011, Yellow Média inc. a exercé son droit de remboursement applicable au quart du montant en capital des billets échangeables, ce qui représente un montant de 35,4 M\$. Le montant en capital et la prime de remboursement de 5 % stipulée en vertu du swap sur rendement total (« SRT ») ont été payés le 1<sup>er</sup> avril 2011. Au cours du deuxième trimestre de 2011, le solde restant de 70,8 M\$ au titre des billets échangeables a été racheté avant l'échéance. Les montants en capital restants et la prime de remboursement de 5 % stipulée en vertu du SRT ont été payés le 10 juin 2011, et le SRT a été résilié.

## 11. Actions privilégiées

	30 septembre 2011	31 décembre 2010
Actions de séries 1 et 2 émises	402 700 \$	452 978 \$
Composante dérivée	770	962
Coûts de financement différés	(5 027)	(7 215)
	<b>398 443 \$</b>	<b>446 725 \$</b>

## Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 11 mai 2011, Yellow Média inc. a reçu l'approbation de la TSX quant à son avis d'intention de renouveler l'offre de rachat de ses actions privilégiées de premier rang de séries 1 et 2 dans le cours normal de ses activités par l'intermédiaire de la TSX, pour la période allant du 13 juin 2011 au 12 mai 2012, conformément à la réglementation applicable de la TSX.

Dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, Yellow Média inc. peut acheter aux fins d'annulation jusqu'à 1 127 882 et 542 406 de ses actions privilégiées de premier rang de série 1 (les « actions de série 1 ») et de ses actions privilégiées de premier rang de série 2 (les « actions de série 2 ») en circulation, respectivement. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2011, Yellow Média inc. a acheté aux fins d'annulation 1 232 948 actions de série 1 de Yellow Média inc. pour une contrepartie en trésorerie totale de 25,5 M\$, y compris les frais de courtage, et 778 156 actions de série 2 de Yellow Média inc. pour une contrepartie en trésorerie totale de 11,3 M\$, y compris les frais de courtage. La valeur comptable des actions de séries 1 et 2 était de 30,6 M\$ et de 19,1 M\$, respectivement. L'écart entre le prix d'achat et la valeur comptable des actions de séries 1 et 2, qui s'est chiffré à 12,8 M\$, a été comptabilisé à titre de profit dans les charges financières.

Afin de maximiser les fonds disponibles pour le remboursement de la dette et le réinvestissement dans l'entreprise, Yellow Média inc. a décidé de suspendre, pour le moment, son offre publique de rachat dans le cours normal des activités de ses actions privilégiées de séries 1 et 2 annoncée le 28 septembre 2011. Cette décision a été prise en conformité avec les modifications que Yellow Média inc. a convenu d'apporter relativement à sa facilité de crédit principale.

## 12. Frais de restructuration et charges spéciales

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, Yellow Média inc. a comptabilisé des frais de restructuration et des charges spéciales de néant et de 11,9 M\$ (16,2 M\$ et 25,2 M\$, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent). Ces coûts étaient associés à la réduction de la main-d'œuvre et à la résiliation des obligations contractuelles. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, Yellow Média inc. a utilisé des montants respectifs de 9,3 M\$ et de 21,7 M\$ au titre des frais de restructuration et des charges spéciales, lesquels sont comptabilisés au titre des provisions dans l'état de la situation financière.

## 13. Capital social

	30 septembre 2011	
	Nombre d'actions	Montant
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	516 017 984	4 079 838 \$
Actions émises en vertu du régime de réinvestissement des dividendes	6 857 466	25 351
Rachat d'actions ordinaires	(11 252 884)	(88 419)
Réduction du capital	-	(500 000)
Échange d'actions privilégiées de série 7	250 000	1 875
Conversion de billets échangeables (note 10)	6 255 026	35 390
	<b>518 127 592</b>	<b>3 554 035</b>
Actions devant être émises en vertu du régime de réinvestissement des dividendes	2 274 502	680
<b>Solde au 30 septembre 2011<sup>1</sup></b>	<b>520 402 094</b>	<b>3 554 715 \$</b>

  

	30 septembre 2010	
	Nombre de parts	Montant
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	511 044 685	6 030 339 \$
Conversion d'actions échangeables de YPG LP	2 000 000	31 700
Parts émises	3 104	12
<b>Solde au 30 septembre 2010<sup>1</sup></b>	<b>513 047 789</b>	<b>6 062 051 \$</b>

<sup>1</sup> Comprend 7 443 709 actions restreintes (11 391 605 en 2010) en vertu du régime d'actions restreintes.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2011, Yellow Média inc. a déclaré un montant total au titre des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires de 207,3 M\$, ou 0,40 \$ par action (302,1 M\$, ou 0,60 \$ par part, en 2010).

## Régime de réinvestissement des dividendes

Au cours de 2010, Yellow Média inc. a annoncé l'établissement d'un régime de réinvestissement des dividendes qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2010. Aux termes de ce régime, les détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc. qui sont résidents du Canada peuvent choisir de réinvestir les dividendes sur actions ordinaires qui leur sont versés en espèces dans des actions ordinaires additionnelles de Yellow Média inc. Le régime de réinvestissement des dividendes permet à Yellow Média inc. d'acheter les actions ordinaires sur le marché libre ou de choisir d'émettre de nouvelles actions ordinaires sur le capital autorisé. Yellow Média inc. peut émettre de nouvelles actions ordinaires sur le capital autorisé à un escompte par rapport aux cours en vigueur sur le marché allant de 2 % à 5 %.

## Actions privilégiées

	30 septembre 2011	
	Nombre d'actions	Montant
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	13 933 333	328 880 \$
Rachat d'actions privilégiées	(259 180)	(6 318)
Échange d'actions privilégiées de série 7	(250 000)	(1 875)
Solde au 30 septembre 2011 <sup>1</sup>	13 424 153	320 687 \$

<sup>1</sup> Au cours des neuf premiers mois de 2010, les actions privilégiées de séries 3 et 5 ont été classées à titre de participations ne donnant pas le contrôle.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2011, le détenteur a échangé 250 000 actions privilégiées de série 7 contre 250 000 actions ordinaires dont la valeur comptable s'élève à 1,9 M\$.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2011, Yellow Média inc. a déclaré des dividendes à verser aux détenteurs d'actions de série 3, 5 et 7 de 17 M\$, ou 1,27 \$ par action de série 3, 1,29 \$ par action de série 5 et 0,28 \$ par action de série 7 (17,3 M\$ en 2010, ou 1,27 \$ par action de série 3, 1,29 \$ par action de série 5 et 0,28 \$ par action de série 7).

## Réduction du capital

Le capital déclaré de Yellow Média inc. en ce qui a trait aux actions ordinaires a été réduit de 500 M\$, et le montant du poste Réduction du capital et autres réserves a été accru du même montant.

## Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 11 mai 2011, Yellow Média inc. a reçu l'approbation de la TSX quant à son avis d'intention de procéder à une offre de rachat de ses actions ordinaires et de ses actions privilégiées de premier rang de séries 3 et 5 dans le cours normal de ses activités, pour la période allant du 13 mai 2011 au 12 mai 2012 au plus tard, conformément à la réglementation applicable de la TSX.

Dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, Yellow Média inc. peut acheter aux fins d'annulation jusqu'à 51 782 537 de ses actions ordinaires en circulation, 830 000 de ses actions privilégiées de premier rang de série 3 en circulation et 500 000 de ses actions privilégiées de premier rang de série 5 en circulation.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2011, Yellow Média inc. a également acheté aux fins d'annulation 11 252 884 actions ordinaires de Yellow Média inc. pour une contrepartie en trésorerie totale de 46,5 M\$, y compris les frais de courtage. La valeur comptable moyenne des actions ordinaires était de 7,86 \$ l'action. L'écart entre le prix d'achat et la valeur comptable des actions ordinaires, qui s'est chiffré à 41,9 M\$, a été porté au crédit du déficit. En outre, la réserve liée à la réduction du capital social comptabilisée en novembre 2010 en vertu du plan d'arrangement, d'un montant de 42,9 M\$, a également été partiellement portée au crédit du déficit.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2011, Yellow Média inc. a acheté aux fins d'annulation 179 100 actions de série 3 de Yellow Média inc. pour une contrepartie en trésorerie totale de 2,7 M\$, y compris les frais de courtage, et 80 080 actions de série 5 de Yellow Média inc. pour une contrepartie en trésorerie totale de 1,2 M\$, y compris les frais de courtage. La valeur comptable des actions de séries 3 et 5 était de 4,4 M\$ et de 1,9 M\$, respectivement. L'écart entre le prix d'achat et la valeur comptable a été porté au déficit.

Afin de maximiser les fonds disponibles pour le remboursement de la dette et le réinvestissement dans l'entreprise, Yellow Média inc. a décidé de suspendre, pour le moment, son offre publique de rachat dans le cours normal des activités de ses actions ordinaires et de séries 3 et 5 annoncé le 28 septembre 2011. Cette décision a été prise en conformité avec les modifications que Yellow Média inc. a convenu d'apporter relativement à sa facilité de crédit principale.

## Bénéfice par action

Le tableau suivant présente un rapprochement entre (la perte nette) le bénéfice net attribuable aux actionnaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul (de la perte) du bénéfice de base par action et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul (de la perte) du bénéfice dilué(e) par action :

	Pour les trimestres clos les 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2011	2010 <sup>2</sup>	2011	2010 <sup>2</sup>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice de base par action	509 752 238	501 815 664	511 591 101	503 333 857
Effet dilutif des options	-	380 882	-	382 428
Effet dilutif des actions restreintes <sup>1</sup>	-	11 232 798	-	9 702 486
Effet dilutif des actions privilégiées de série 7	-	1 300 000	-	1 114 964
Effet dilutif des actions privilégiées de série 1	-	55 301 910	-	52 767 368
Effet dilutif des actions privilégiées de série 2	-	33 986 663	-	32 352 733
Effet dilutif des débentures échangeables	-	-	-	11 787 336
Effet dilutif des débentures convertibles	-	35 224 196	-	11 870 425
Effet dilutif des billets échangeables	-	26 897 522	-	12 240 929
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul (de la perte) du bénéfice dilué(e) par action	509 752 238	666 139 635	511 591 101	635 552 526

<sup>1</sup> Sous réserve de conditions particulières liées au versement de dividendes.

<sup>2</sup> Les données comparatives se rapportent aux parts de fiducie.

	Pour les trimestres clos les 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2011	2010	2011	2010
(Perte nette) bénéfice net lié(e) aux activités poursuivies	<b>(2 806 099) \$</b>	65 597 \$	<b>(2 756 344) \$</b>	238 937 \$
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	<b>84</b>	13	<b>441</b>	13
Dividendes versés aux détenteurs d'actions privilégiées <sup>1</sup>	<b>(5 583)</b>	(5 780)	<b>(16 955)</b>	(17 257)
(Perte nette) bénéfice net lié(e) aux activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc. et utilisé(e) dans le calcul (de la perte) du bénéfice de base par action	<b>(2 811 598)</b>	59 830	<b>(2 772 858)</b>	221 693
Incidence de la conversion présumée des débentures échangeables, déduction faite de l'impôt applicable	-	-	-	3 874
Incidence de la conversion présumée des actions privilégiées de série 1, déduction faite de l'impôt applicable	-	3 651	-	10 959
Incidence de la conversion présumée des actions privilégiées de série 2, déduction faite de l'impôt applicable	-	2 193	-	6 730
Incidence de la conversion présumée des actions privilégiées de série 7, déduction faite de l'impôt applicable	-	132	-	339
Incidence de la conversion présumée des débentures convertibles, déduction faite de l'impôt applicable	-	2 392	-	2 392
Incidence de la conversion présumée des billets échangeables	-	1 262	-	1 450
(Perte nette) bénéfice net lié(e) aux activités poursuivies ajusté(e) au titre de l'effet dilutif	<b>(2 811 598) \$</b>	69 460 \$	<b>(2 772 858) \$</b>	247 437 \$

<sup>1</sup> Les chiffres comparatifs se rapportent aux participations ne donnant pas le contrôle.

	Pour les trimestres clos les 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2011	2010	2011	2010
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc.	<b>(2 826 596) \$</b>	63 346 \$	<b>(2 877 990) \$</b>	239 353 \$
Dividendes versés aux détenteurs d'actions privilégiées <sup>1</sup>	<b>(5 583)</b>	-	<b>(16 955)</b>	-
(Perte nette) bénéfice net lié aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc. et utilisé(e) dans le calcul du bénéfice de base par action	<b>(2 832 179)</b>	63 346	<b>(2 894 945)</b>	239 353
Incidence de la conversion présumée des débetures échangeables, déduction faite de l'impôt applicable	-	-	-	3 874
Incidence de la conversion présumée des actions privilégiées de série 1, déduction faite de l'impôt applicable	-	3 651	-	10 959
Incidence de la conversion présumée des actions privilégiées de série 2, déduction faite de l'impôt applicable	-	2 193	-	6 730
Incidence de la conversion présumée des actions privilégiées de série 7, déduction faite de l'impôt applicable	-	132	-	339
Incidence de la conversion présumée des débetures convertibles, déduction faite de l'impôt applicable	-	2 392	-	2 392
Incidence de la conversion présumée des billets échangeables	-	1 262	-	1 450
<b>(Perte nette) bénéfice net ajusté(e) au titre de l'effet dilutif</b>	<b>(2 832 179) \$</b>	72 976 \$	<b>(2 894 945) \$</b>	265 097 \$

<sup>1</sup> Les chiffres comparatifs se rapportent aux participations ne donnant pas le contrôle.

Yellow Média inc. n'a pas calculé (la perte) le bénéfice dilué(e) par action pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, car la conversion des instruments dilutifs présentés ci-dessus aurait un effet antidilutif sur la perte.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2010, le calcul du bénéfice dilué par action ne tient pas compte de l'effet potentiellement dilutif des débetures échangeables, ces derniers ayant un effet antidilutif.

	Pour les trimestres clos les 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2011	2010	2011	2010
(Perte nette) bénéfice net lié(e) aux activités abandonnées	<b>(19 353) \$</b>	(598) \$	<b>(117 947) \$</b>	5 163 \$
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	<b>(1 228)</b>	4 114	<b>(4 140)</b>	12 497
(Perte nette) bénéfice net lié(e) aux activités abandonnées attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média inc. et utilisé dans le calcul du bénéfice de base et dilué par action	<b>(20 581) \$</b>	3 516 \$	<b>(122 087) \$</b>	17 660 \$

	Pour les trimestres clos les 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2011	2010	2011	2010
(Perte) bénéfice de base par action attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires lié(e) aux activités abandonnées	<b>(0,04) \$</b>	0,01 \$	<b>(0,24) \$</b>	0,04 \$
(Perte) bénéfice dilué(e) par action attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires lié(e) aux activités abandonnées	<b>(0,04) \$</b>	0,01 \$	<b>(0,24) \$</b>	0,03 \$

Le bénéfice dilué par action provenant des activités abandonnées n'est pas calculé pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, car la conversion des instruments dilutifs présentés ci-dessus aurait un effet antidilutif.

## 14. Régimes de rémunération fondée sur des actions

Les régimes de rémunération fondée sur des actions du Groupe comprennent un régime d'actions restreintes ainsi que des régimes d'options sur actions.

### Régime d'actions restreintes

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2011, 1 994 552 actions restreintes ont été attribuées au cours de marché moyen de 4,02 \$ (5,39 \$ en 2010), pour un montant de 8 M\$ (20,7 M\$ en 2010). À l'exception des attributions de 2010 et des actions restreintes attribuées à des administrateurs, le nombre d'actions restreintes dont les droits sont acquis pourrait atteindre jusqu'à deux fois et demie le nombre réel d'actions restreintes attribuées si le rendement réel atteignait le niveau maximal déterminé dans les objectifs. Un montant de 2,7 M\$ (5,5 M\$ en 2010) a été réinvesti dans l'acquisition de 876 796 actions restreintes (927 939 actions en 2010) à même le produit des dividendes sur les actions restreintes détenues en mains tierces. En outre, 57 239 actions restreintes non attribuées ont été réinvesties. Ces actions comprennent les 287 965 actions restreintes (246 277 actions en 2010) représentant la tranche qui est assortie d'un versement pouvant aller jusqu'à 250 %.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative aux attributions :

	<b>30 septembre 2011</b>
	<b>Nombre d'actions restreintes</b>
	<b>Attributions de 2009 et de 2011</b>
En cours au début	7 337 315
Attribuées	1 994 552
Droits acquis	(3 733 692)
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(1 803 529)
Dividendes en espèces réinvestis	646 070
<b>En cours à la clôture</b>	<b>4 440 716</b>

  

	<b>30 septembre 2010</b>
	<b>Nombre d'actions restreintes</b>
	<b>Attributions de 2008 à 2010</b>
En cours au début	4 558 668
Attribuées	3 840 009
Droits acquis	(572 974)
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(1 139 604)
Distributions en espèces réinvesties	681 662
<b>En cours à la clôture</b>	<b>7 367 761</b>

Au 30 septembre 2011, 1 362 135 actions restreintes n'avaient été attribuées à aucun salarié en particulier (1 094 842 en 2010) et 1 640 858 actions restreintes (2 929 002 en 2010) représentaient la tranche assortie d'un versement pouvant aller jusqu'à 250 %. Une charge de néant (0,9 M\$ en 2010) et un recouvrement de 0,9 M\$ (0,7 M\$ en 2010) ont été comptabilisés dans le compte consolidé de résultat pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 30 septembre 2011 et 2010, respectivement.

### Options sur actions – Régime de 2003

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative au régime d'options sur actions :

	<b>30 septembre 2011</b>	
	<b>Nombre d'options</b>	<b>Prix d'exercice moyen pondéré par option</b>
En cours à l'ouverture	380 882	3,92 \$
Exercées	–	3,92
<b>En cours et pouvant être exercées à la clôture</b>	<b>380 882</b>	<b>3,92 \$</b>

  

	<b>30 septembre 2010</b>	
	<b>Nombre d'options</b>	<b>Prix d'exercice moyen pondéré par option</b>
En cours à l'ouverture	383 986	3,92 \$
Exercées	(3 104)	3,92
<b>En cours et pouvant être exercées à la clôture</b>	<b>380 882</b>	<b>3,92 \$</b>

## Options sur actions – Régime de 2010

Le 11 novembre 2010, le conseil d'administration de Yellow Média inc. a adopté un nouveau régime d'options sur actions (le « régime de 2010 »). Le régime de 2010 a été approuvé par les actionnaires et la TSX le 5 mai 2011. Le régime de 2010 permet au conseil d'administration de choisir les employés admissibles qui pourront participer au régime de 2010. Un nombre maximal de 25 millions d'options peut être attribué en vertu du régime de 2010.

	30 septembre 2011	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par option
En cours à l'ouverture	–	–
Attribuées	15 850 000	6,35 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(3 750 000)	6,35 \$
<b>En cours à la clôture</b>	<b>12 100 000</b>	<b>6,35 \$</b>
<b>Pouvant être exercées à la clôture</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

La juste valeur des options sur actions attribuées au cours de la période s'établit à 0,14 \$ l'option. La valeur des options a été établie au moyen d'un modèle binominal d'évaluation des options. La volatilité prévue se fonde sur la volatilité historique du prix des actions sur la durée de vie moyenne prévue des options attribuées. Les principales données dont le modèle tient compte sont les suivantes :

- Cours de l'action à la date d'attribution : 4,51 \$
- Prix d'exercice : 6,35 \$
- Volatilité prévue : 31,00 %
- Période d'acquisition des droits : 3 ans
- Durée de vie contractuelle : 5 ans
- Rendement de l'action : 14,4 %
- Taux d'intérêt sans risque : 2,55 %

Des recouvrements de néant et de 0,1 M\$ ont été comptabilisés au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011 relativement à cette attribution.

## 15. Coûts opérationnels

	Pour les trimestres clos les 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2011	2010	2011	2010
Salaires, commissions et avantages	76 506 \$	73 632 \$	231 717 \$	215 112 \$
Chaîne d'approvisionnement et logistique <sup>1</sup>	24 163	31 434	75 740	89 847
Autres biens et services <sup>2</sup>	38 900	36 171	110 793	93 801
Services d'information	11 311	11 805	33 339	32 046
Créances douteuses	6 563	9 684	31 453	29 172
	<b>157 443 \$</b>	<b>162 726 \$</b>	<b>483 042 \$</b>	<b>459 978 \$</b>

<sup>1</sup> Le poste Chaîne d'approvisionnement et logistique a trait aux coûts liés aux fournisseurs externes pour les coûts de production et de distribution.

<sup>2</sup> Le poste Autres biens et services comprend les coûts de promotion et de publicité, l'immobilier, les télécommunications, les services et le matériel de bureau, les services de consultation incluant les frais liés aux contracteurs et les honoraires.

## 16. Charges financières, montant net

Les principales composantes des charges financières s'établissent comme suit :

	Pour les trimestres clos les 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2011	2010	2011	2010
Intérêts sur la dette à long terme, instruments échangeables et instruments convertibles	35 444 \$	33 199 \$	100 257 \$	93 734 \$
Intérêts sur le papier commercial	186	908	2 212	1 869
Commission d'engagement et autres charges financières, montant net	(402)	1 629	2 036	4 850
Autres charges (crédits) lié(e)s aux instruments financiers dérivés	172	(1 786)	12 470	(346)
Profit à l'achat d'actions privilégiées de séries 1 et 2 et de billets à moyen terme, montant net	(30 734)	(3 804)	(38 815)	(8 921)
Amortissement et radiation des coûts de financement différés	4 253	2 523	13 248	6 669
Accroissement de la valeur liée aux instruments financiers composés	260	217	765	612
Accroissement des charges d'intérêts liées aux obligations au titre des prestations de retraite	8 303	8 188	24 907	24 564
Rendement attendu des actifs des régimes	(7 028)	(7 084)	(21 084)	(21 252)
Reprise de la contrepartie différée	–	–	(933)	–
(Profit) perte de change	(140)	1 192	(123)	591
	<b>10 314 \$</b>	<b>35 182 \$</b>	<b>94 940 \$</b>	<b>102 370 \$</b>

## 17. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

	Pour les trimestres clos les 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2011	2010	2011	2010
Dividendes versés sur les actions privilégiées	4 563 \$	5 293 \$	14 645 \$	16 045 \$
Émission d'un billet (note 6)	11 046 \$	– \$	11 046 \$	– \$
Émission d'actions de série 7 à titre de contrepartie partielle d'une acquisition d'entreprise	– \$	– \$	– \$	9 750 \$
Conversion de billets échangeables (note 10)	– \$	– \$	35 390 \$	– \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement	47 \$	– \$	469 \$	– \$
Ajouts aux immobilisations corporelles inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs	1 478 \$	976 \$	1 478 \$	976 \$
Ajouts aux immobilisations incorporelles inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs	6 697 \$	3 371 \$	6 697 \$	3 371 \$

Le total de la trésorerie comprend un montant de néant en liquidités soumises à restrictions (35,5 M\$ au 31 décembre 2010).

## 18. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, Yellow Média inc. a conclu des conventions qui sont monnaie courante dans l'industrie.

Yellow Média inc. a conclu des conventions qui comprennent des engagements d'indemnisation à l'intention de certains de ses administrateurs et cadres supérieurs qui visent à les indemniser des frais (y compris des frais juridiques), des jugements, des amendes et de tout montant réellement et raisonnablement engagé par eux relativement à toute poursuite en justice, à tout procès ou à toute instance judiciaire dont les administrateurs et cadres supérieurs pourraient faire l'objet en raison de l'exécution de leur mandat, s'ils ont agi de façon honnête, de bonne foi et dans l'intérêt de Yellow Média inc. Yellow Média inc. a souscrit une assurance responsabilité, dont elle est le bénéficiaire, à l'intention des administrateurs et des cadres supérieurs. Au 30 septembre 2011, aucun montant n'a été comptabilisé dans l'état consolidé résumé intermédiaire de la situation financière relativement à ces engagements d'indemnisation.

À la suite de l'acquisition d'Aliant, de LesPAC, de YPG (États-Unis), de Dealer.com et de la contribution de YPG Directories, LLC à Ziplocal, LP en contrepartie d'une participation minoritaire de 35 % dans cette entité regroupée ainsi qu'en vertu d'une convention d'achat d'actions visant la vente des actions de la Société Trader à des fonds conseillés par Apax Partners qui a été conclue en juillet 2011, Yellow Média inc. a conclu des conventions en vertu desquelles il convient d'indemniser les vendeurs et de les dégager de toute responsabilité en ce qui a trait aux réclamations, aux obligations, aux coûts et aux charges découlant ou issus des facteurs suivants, ou afférents à ces facteurs : i) toute inexécution de la part de Yellow Média inc. à l'égard du respect de ses obligations en vertu de ces conventions et ii) tout manquement à l'égard d'une déclaration figurant aux présentes. En outre, les conventions conclues par Trader et ses prédécesseurs avant l'acquisition et qui ont été transférées dans le cadre du désinvestissement de Trader comprennent des engagements d'indemnisation semblables à ceux décrits ci-dessus. Au 30 septembre 2011, aucun montant n'avait été comptabilisé dans l'état consolidé résumé intermédiaire de la situation financière relativement à ces engagements d'indemnisation.

La nature de ces garanties empêche Yellow Média inc. d'effectuer une estimation raisonnable du montant maximal éventuel qu'elle pourrait devoir verser aux contreparties.

## 19. Information sectorielle

Au cours du premier trimestre de 2011, compte tenu de la cession de Trader (note 6), Yellow Média inc. a examiné la structure de son organisation interne et a décidé de modifier la composition de ses secteurs à présenter de façon à ce qu'ils soient mieux alignés avec la façon dont la direction examine maintenant les résultats opérationnels pour prendre des décisions relativement aux ressources à attribuer aux secteurs et à l'évaluation de leur rendement.

Les principales modifications comprennent la réattribution des activités qui ont trait à l'immobilier, à l'emploi et à LesPAC au sein du secteur Annuaire. Auparavant, ces activités faisaient partie du secteur Médias verticaux, mais elles n'étaient pas incluses dans le désinvestissement de la Société Trader.

Après avoir pris en compte l'incidence du retraitement des secteurs à présenter, et compte tenu de la cession du secteur Médias verticaux, la présentation à titre d'activités abandonnées de la totalité du secteur Médias verticaux le compte de résultat de Yellow Média inc., jusqu'au bénéfice net provenant des activités abandonnées, représente les résultats du secteur Annuaire. Après la conclusion de la vente de Trader, la direction a réévalué ses secteurs opérationnels et en est venue à la conclusion que le secteur Annuaire est le seul secteur opérationnel.

## 20. Transition aux IFRS

Les états financiers de Yellow Média inc. pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011 seront les premiers états financiers annuels conformes aux IFRS, et les présents états financiers intermédiaires ont été préparés comme le décrit la note 2, y compris l'application d'IFRS 1. IFRS 1 exige qu'une entité procède à une déclaration explicite et sans réserve de conformité aux IFRS dans ses premiers états financiers annuels préparés selon les IFRS. Yellow Média inc. procédera à cette déclaration dans ses états financiers annuels de 2011.

IFRS 1 exige également que l'information financière comparative soit fournie. Par conséquent, la première date à laquelle Yellow Média inc. a appliqué les IFRS est le 1<sup>er</sup> janvier 2010 (la « date de transition »). IFRS 1 exige que les nouveaux adoptants appliquent de façon rétrospective toutes les normes IFRS en vigueur à la date de clôture, qui sera le 31 décembre 2011 pour Yellow Média inc. Cependant, elle prévoit également certaines exemptions facultatives et exceptions obligatoires pour les nouveaux adoptants.

### Choix initiaux à l'adoption

Les choix effectués par Yellow Média inc. selon IFRS 1 en vue de la conversion des résultats selon les PCGR en résultats selon les IFRS sont présentés ci-après.

### Possibilités d'exemptions en vertu des IFRS

**1. Regroupements d'entreprises** – IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, peut être adoptée de façon rétrospective ou prospective. L'application rétrospective nécessiterait le retraitement de tous les regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition. Nous avons choisi de ne pas appliquer IFRS 3 de façon rétrospective aux regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition, et ces regroupements d'entreprises n'ont pas été retraités. La valeur comptable du goodwill découlant des regroupements d'entreprises avant la date de transition, déterminée antérieurement en vertu des PCGR n'a pas été retraitée par suite de l'application de ces exemptions, sauf comme l'exige IFRS 1. À la date de transition, le goodwill a subi un test de dépréciation, et Yellow Média inc. a conclu qu'aucune charge pour perte de valeur n'était nécessaire à cette date.

**2. Juste valeur comme coût présumé** – IFRS 1 donne le choix entre l'utilisation de la mesure des immobilisations corporelles ou des immobilisations incorporelles à leur juste valeur à la date de transition comme coût présumé. Yellow Média inc. a continué d'appliquer le modèle du coût dans le cas des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles; pour cette raison, Yellow Média inc. n'a pas retraité ni les immobilisations corporelles ni les immobilisations incorporelles à la juste valeur selon les IFRS.

**3. Avantages du personnel** – IAS 19, *Avantages du personnel*, permet que certains écarts actuariels soient différés et amortis, sous réserve de certaines dispositions (méthode du corridor), ou encore qu'ils soient comptabilisés immédiatement en capitaux propres. L'application rétrospective de la méthode du corridor pour la comptabilisation des écarts actuariels conformément à IAS 19 obligerait Yellow Média inc. à déterminer les écarts actuariels à compter de la date où les régimes d'avantages ont été établis. Yellow Média inc. a choisi de comptabiliser tous les écarts actuariels cumulés à la date de transition dans les bénéfices non distribués d'ouverture pour tous les régimes d'avantages du personnel.

**4. Écarts de change cumulés** – L'application rétrospective des IFRS obligerait Yellow Média inc. à déterminer les écarts de change cumulés conformément à IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, à compter de la date à laquelle une filiale ou une entreprise associée a été constituée ou acquise. IFRS 1 permet que les profits et les pertes de change cumulés soient ramenés à zéro à la date de transition. Yellow Média inc. a choisi de ramener à zéro tous les profits et les pertes de change dans les bénéfices non distribués d'ouverture à la date de transition.

**5. Paiements fondés sur des actions** – IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions*, encourage l'application de ses dispositions aux instruments de capitaux propres attribués au plus tard le 7 novembre 2002, mais ne la permet après cette date que pour les instruments de capitaux propres pour lesquels les droits n'étaient pas acquis à la date de transition. Yellow Média inc. a décidé de se prévaloir de l'exemption prévue aux termes d'IFRS 1 et a appliqué IFRS 2 à tous les instruments de capitaux propres attribués après le 7 novembre 2002 à l'égard desquels les droits n'étaient pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**6. Coûts d'emprunt** – IAS 23 (révisée en 2007) exige qu'une entité inscrive à l'actif les coûts d'emprunt liés à tous les actifs qualifiés pour lesquels l'inscription à l'actif débute le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ou après. L'adoption anticipée est permise. IFRS 1 permet l'adoption d'IAS 23 à la date de transition si elle survient après le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Comme Yellow Média inc. a choisi de se prévaloir de cette option, les coûts d'emprunt liés aux actifs qualifiés pour lesquels la date de début est antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont passés en charges et ceux dont la date de début est postérieure à cette date seront inscrits à l'actif.

#### Exceptions obligatoires en vertu des IFRS

**1. Comptabilité de couverture** – La comptabilité de couverture ne peut être appliquée prospectivement à partir de la date de transition qu'aux opérations qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon IAS 39 à cette date. Les relations de couverture ne peuvent être désignées rétrospectivement, et la documentation d'appui ne peut être créée rétrospectivement. Par conséquent, seules les relations de couverture qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture à la date de transition sont reflétées comme couvertures dans les résultats de Yellow Média inc. selon les IFRS.

**2. Estimations** – Les informations obtenues a posteriori ne peuvent servir à créer ni à réviser des estimations. Les estimations que nous avons faites aux termes des PCGR ne peuvent être révisées aux fins de l'application des IFRS, sauf pour refléter une différence au titre des méthodes comptables.

#### Rapprochements des PCGR et des IFRS

IFRS 1 impose à une entité de rapprocher ses capitaux propres, son bénéfice net et son bénéfice global des périodes antérieures.

Les rapprochements des capitaux propres, du bénéfice net et du bénéfice global selon les PCGR et les IFRS pour les périodes indiquées se présentent comme suit :

#### Rapprochement des capitaux propres

Pour la période close le	30 septembre 2010
Total des capitaux propres présentés auparavant selon les PCGR du Canada <sup>1</sup>	5 577 432 \$
Écarts faisant diminuer les capitaux propres présentés :	
A – Avantages du personnel	(14 104)
B – Immobilisations incorporelles	(1 661)
C – Impôt sur le résultat	(145 279)
D – Comptabilisation des produits	(5 669)
Total des capitaux propres selon les IFRS	5 410 719 \$

<sup>1</sup> Tel qu'ajusté en raison de l'adoption de nouvelles méthodes comptables selon les PCGR du Canada.

## Rapprochement du bénéfice net

Pour les périodes closes le 30 septembre 2010	Trimestre	Période de neuf mois
Bénéfice net présenté auparavant selon les PCGR du Canada	74 705 \$	276 368 \$
Écarts faisant augmenter (diminuer) le bénéfice net présenté :		
A – Avantages du personnel	(306) \$	(918) \$
B – Immobilisations incorporelles	(162)	(502)
C – Impôt sur le résultat	911	(29 119)
D – Comptabilisation des produits	(10 196)	(5 669)
E – Ajustements au titre de l'écart de change	-	3 881
F – Rémunération fondée sur les actions	47	59
G – Activités abandonnées	-	(3 043)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies selon les IFRS, compte non tenu de la présentation de la vente de Trader dans les activités abandonnées	64 999 \$	241 057 \$
Retraitement du bénéfice net afin de présenter la vente de Trader dans les activités abandonnées <sup>1</sup>	598	(2 120)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies selon les IFRS, tel que présenté	65 597	238 937
Bénéfice net lié aux activités abandonnées selon les IFRS, tel que présenté	(598)	5 163
Bénéfice net, tel que présenté	64 999 \$	244 100 \$

<sup>1</sup> Comme l'indique la note 6, la vente de Trader répond aux critères d'une activité abandonnée aux termes d'IFRS 5. Ainsi, les chiffres comparatifs ont été retraités après le passage aux IFRS afin de tenir compte de cette transaction en 2011.

## Rapprochement du bénéfice global

Pour les périodes closes le 30 septembre 2010	Trimestre	Période de neuf mois
Autres éléments du bénéfice global auparavant présentés selon les PCGR du Canada	(6 028) \$	4 657 \$
Écarts faisant augmenter (diminuer) les autres éléments du bénéfice global :		
E – Ajustements au titre de l'écart de change	-	(3 881)
Autres éléments du bénéfice global selon les IFRS	(6 028) \$	776 \$
Bénéfice net	64 999	244 100
Total du bénéfice global	58 971 \$	244 876 \$

## Rapprochement des flux de trésorerie

Comme la première application des IFRS par Yellow Média inc. n'a eu aucune incidence sur le total des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement ou de financement, aucun rapprochement particulier n'est présenté pour les flux de trésorerie.

### a. Avantages du personnel

#### COÛT DES SERVICES PASSÉS

**PCGR** – Le coût des services passés découlant de modifications aux régimes est amorti de façon linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs qui devraient profiter de la modification.

**IFRS** – Ces coûts sont amortis de façon linéaire sur la durée moyenne de la période pendant laquelle les avantages sont acquis. Si les avantages modifiés ont déjà été acquis, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement.

**Incidence pour Yellow Média inc.** – Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, Yellow Média inc. avait un solde des coûts non amortis des modifications des régimes de 4,9 M\$ découlant de prestations modifiées qui étaient déjà acquises après la modification des régimes d'avantages complémentaires apportée en 2005. Ce solde a fait l'objet d'une reprise au titre des bénéfices non distribués d'ouverture à la date de transition. Au cours du troisième trimestre de 2010, Yellow Média inc. a comptabilisé un profit de 0,3 M\$ (0,9 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2010) qui représente la reprise de l'amortissement de ces coûts des services passés. Cette charge a été reprise dans le compte de résultat en IFRS.

## ÉCARTS ACTUARIELS

**PCGR** – Les écarts actuariels qui découlent du calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime sont comptabilisés de façon systématique et cohérente, sous réserve d'un amortissement minimal fondé sur la méthode du « corridor ». Le « corridor » correspond à 10 % de la plus élevée des deux valeurs entre l'obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice et la juste valeur des actifs du régime au début de l'exercice. L'excédent de 10 % est amorti comme élément des charges de retraite de façon linéaire sur la durée moyenne estimative de la carrière active des employés. Les écarts actuariels à l'intérieur du corridor de 10 % sont différés.

**IFRS** – Tel qu'il est mentionné dans la rubrique « Choix des exemptions aux IFRS », Yellow Média inc. a appliqué l'exemption prévue par IFRS 1 pour les écarts actuariels. Sur une base prospective, Yellow Média inc. a choisi de comptabiliser tous les écarts actuariels découlant de son régime à prestations définies dans les autres éléments du bénéfice global.

**Incidence sur Yellow Média inc.** – Des pertes actuarielles nettes non amorties de 24,4 M\$ au titre des prestations de retraite et des profits de 9,1 M\$ au titre des autres avantages en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ont été repris dans les bénéfices non distribués d'ouverture à la date de transition. Le changement de méthode comptable pour la comptabilisation des écarts actuariels n'a pas eu d'incidence significative sur le bénéfice net de Yellow Média inc. au cours des neuf premiers mois de 2010.

## OBLIGATION IMPLICITE

**PCGR** – Les obligations au titre des avantages du personnel sont comptabilisées en fonction des dispositions écrites et verbales d'une entité, tout en considérant les anciennes pratiques de la société.

**IFRS** – En vertu des IFRS, des indications plus précises sont fournies sur le concept d'obligation implicite. Une obligation implicite existe lorsqu'un changement des usages de l'entité entraînerait une dégradation inacceptable de ses relations avec le personnel.

**Incidence sur Yellow Média inc.** – En raison de la différence susmentionnée, Yellow Média inc. devait comptabiliser une provision complémentaire de 2,8 M\$ au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Cette provision n'a subi aucune variation significative au cours des neuf premiers mois de 2010.

## b. Immobilisations incorporelles

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES GÉNÉRÉES EN INTERNE

**PCGR** – Avant l'adoption du chapitre 3064, *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, qui est considérablement en convergence avec les IFRS, le coût des immobilisations incorporelles générées en interne n'était pas défini de façon explicite. Yellow Média inc. a adopté le chapitre 3064 le 1<sup>er</sup> janvier 2009; toutefois, les dispositions transitoires différaient alors de celles qui ont suivi la transition aux IFRS.

**IFRS** – Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation pour qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction.

**Incidence sur Yellow Média inc.** – Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, Yellow Média inc. avait passé en charges des coûts totalisant 0,9 M\$ liés aux actifs générés en interne, essentiellement des logiciels qui devaient être inscrits à l'actif selon les IFRS. Ces coûts ont été inscrits à l'actif à titre de composante des bénéfices non distribués d'ouverture à la date de transition et sont amortis sur la durée d'utilité résiduelle de leurs actifs connexes. Au cours du troisième trimestre de 2010, la charge d'amortissement complémentaire liée à ces coûts représentait 0,2 M\$ (0,5 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2010).

### DÉPRÉCIATION – REGROUPEMENTS D'ACTIFS

**PCGR** – Lorsqu'un actif à long terme n'a pas de flux de trésorerie identifiables qui sont dans une large mesure indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs, l'actif en question doit être regroupé avec d'autres actifs connexes aux fins de dépréciation, créant ainsi un groupe d'actifs.

**IFRS** – Le regroupement d'actifs doit être effectué lorsqu'un actif n'a pas de rentrées de fonds identifiables, comparativement à des flux de trésorerie nets, qui sont indépendants de ceux d'autres actifs.

**Incidence sur Yellow Média inc.** – En raison du regroupement d'actifs différent requis en vertu des IFRS, les immobilisations incorporelles du secteur cédé Médias verticaux ont été considérées comme ayant subi une perte de valeur de 2,1 M\$ au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La dépréciation décrite ci-dessus a été comptabilisée sous forme d'un ajustement apporté aux bénéfices non distribués d'ouverture à la date de transition. Aucune autre perte de valeur découlant d'un test de dépréciation du goodwill ou de dépréciation d'actifs courants n'était nécessaire dans l'état de la situation financière d'ouverture pour le secteur Annuaire et le secteur cédé Médias verticaux.

## c. Impôt sur le résultat

### IMPÔT SUR LE RÉSULTAT – DIFFÉRENCES TEMPORELLES RELATIVES AUX IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

**PCGR** – L'impôt reporté est calculé à partir des écarts temporaires, soit la différence entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable dans l'état de la situation financière. En vertu de l'actuelle *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), les « dépenses en capital admissibles » sont déductibles aux fins de l'impôt jusqu'à concurrence de 75 % du coût engagé. Le chapitre 3465, intitulé *Impôts sur les bénéficiaires*, traite de cette situation particulière et précise que, pour ces actifs, à n'importe quel moment, la valeur fiscale correspond au solde du montant cumulatif des immobilisations corporelles admissibles, plus 25 % de la valeur comptable.

**IFRS** – La définition des différences temporelles en vertu des IFRS correspond généralement à celle des PCGR. Toutefois, les IFRS ne prévoient pas d'indications précises quant à l'établissement de la valeur fiscale des dépenses d'investissement comme celle qui est mentionnée ci-dessus. Par conséquent, la valeur fiscale de ces actifs, compte non tenu de l'ajustement de 25 % de la valeur comptable permis en vertu des PCGR, devrait être comparée à la valeur comptable figurant à l'état de la situation financière afin de déterminer la différence temporelle entre ces actifs.

**Incidence sur Yellow Média inc.** – Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, afin de se conformer aux IFRS, Yellow Média inc. a dû augmenter ses passifs d'impôt différé de 76,8 M\$ pour tenir compte des différences temporelles actuellement exclues de l'ajustement de 25 % de la valeur comptable des dépenses d'investissement admissibles. Cette augmentation a été comptabilisée par le biais d'un ajustement au titre des bénéficiaires non distribués d'ouverture à la date de transition. Au cours du troisième trimestre de 2010, une charge de 0,1 M\$ a été comptabilisée relativement à cet ajustement (recouvrement de 0,5 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2010).

### IMPÔT SUR LE RÉSULTAT – POSITIONS FISCALES INCERTAINES

**PCGR** – Les positions fiscales incertaines font généralement référence aux positions prises par Yellow Média inc. qui pourraient être contestées par les autorités fiscales et qui pourraient se traduire par de l'impôt, des pénalités ou des intérêts additionnels, par des modifications de la base fiscale des actifs ou des passifs, ou des modifications du montant disponible au titre des pertes fiscales reportées. La comptabilisation aux fins de l'assujettissement fiscal n'est pas traitée expressément en vertu des PCGR, et un certain nombre d'options de rechange étaient possibles. Yellow Média inc. comptabilisait ces positions fiscales en vertu du chapitre 3290, *Éventualités*. Ce chapitre fournit des principes généraux de comptabilisation et d'évaluation applicables à toutes les éventualités, incluant l'assujettissement fiscal.

**IFRS** – Comme pour les PCGR, la comptabilisation aux fins de l'assujettissement fiscal n'est pas traitée expressément dans la norme fiscale IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Ainsi, les positions fiscales incertaines sont comptabilisées et évaluées conformément à IAS 37, *Provisions*. Certains aspects des règles de comptabilisation et d'évaluation en vertu d'IAS 37 diffèrent considérablement du chapitre 3290, incluant un seuil de comptabilisation moins élevé et différentes méthodes d'évaluation applicables à certaines situations.

**Incidence sur Yellow Média inc.** – Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, Yellow Média inc. a dû augmenter les passifs d'impôt différé de 39,3 M\$ pour respecter les critères de comptabilisation et d'évaluation d'IAS 37. Cette augmentation a été comptabilisée au moyen d'un ajustement au titre des bénéficiaires non distribués d'ouverture à la date de transition. Au cours du troisième trimestre de 2010, Yellow Média inc. a comptabilisé une charge de 4,1 M\$ (35,6 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2010).

### COMPOSANTE CAPITAUX PROPRES DES DÉBENTURES ÉCHANGEABLES ET CONVERTIBLES

**PCGR** – Le règlement d'un instrument financier composé en conformité avec les conditions dont il est assorti, soit par règlement à l'échéance ou par conversion, pourrait ne donner lieu à aucune incidence fiscale pour l'émetteur. Ainsi, lorsque l'entreprise est en mesure de régler l'instrument sans incidence fiscale, la valeur fiscale de la composante passif est réputée être égale à sa valeur comptable, et il n'y a aucun écart temporaire.

**IFRS** – En raison du classement des composantes passif et capitaux propres d'un instrument financier composé selon la substance de l'instrument, la valeur comptable de la composante d'un instrument financier hybride classée à titre de passif sera différente de la valeur fiscale de l'instrument, ce qui donne lieu à des montants imposables ou déductibles qui seraient pris en compte dans la détermination du bénéfice imposable. Ainsi, une différence temporelle doit être comptabilisée.

**Incidence sur Yellow Média inc.** – Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, afin de se conformer aux IFRS, Yellow Média inc. a dû augmenter les passifs d'impôt différé de 1,1 M\$ pour comptabiliser les différences temporelles liées à la composante capitaux propres des débentures échangeables. Cette augmentation a été comptabilisée par le biais d'un ajustement au titre des bénéficiaires non distribués d'ouverture à la date de transition. Cette différence a été reprise dans le bénéfice net au cours du troisième trimestre de 2010, à la suite du rachat des débentures échangeables restantes le 2 août 2010. En outre, par suite de l'émission de débentures convertibles au troisième trimestre de 2010, un montant de 2,7 M\$ a été comptabilisé directement en capitaux propres.

### INCIDENCE FISCALE DES AUTRES DIFFÉRENCES COMPRISSES DANS LE RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR ET LES IFRS

Les différences fiscales comprennent l'incidence de l'impôt différé sur les résultats des différences avant impôt entre les PCGR et les IFRS décrites ci-dessus.

## d. Comptabilisation des produits

**PCGR** – Selon les PCGR, toutes les prestations comprises dans un accord de prestations multiples doivent être évaluées et comptabilisées séparément si tous les critères suivants sont respectés :

- la prestation fournie a une valeur en soi pour le client, lorsqu'elle est vendue séparément;
- il existe des preuves objectives et fiables de la juste valeur de la prestation non fournie;
- l'exécution de la prestation non fournie est jugée probable et dépend pour l'essentiel du fournisseur.

Lorsque les conditions susmentionnées ne sont pas satisfaites, les produits sont comptabilisés à la même période que celle du dernier accord de prestations.

**IFRS** – Selon les IFRS, la valeur de chaque prestation à un contrat doit être comptabilisée séparément s'il existe un prix de vente estimé pour la composante et si toutes les obligations significatives liées à la prestation de la composante ont été remplies.

**Incidence sur Yellow Média inc.** – Les produits provenant des annuaires imprimés qui ne font pas partie d'un accord de prestations multiples sont comptabilisés lorsque l'annuaire est publié (méthode de la publication), alors que les produits provenant des annuaires imprimés dans le cadre d'un accord de prestations multiples sont comptabilisés selon la méthode du report fixe lorsque le prix de vente estimé ne peut être déterminé. Cette différence n'a eu aucune incidence sur les capitaux propres à la date de transition. Au cours du troisième trimestre, Yellow Média inc. a comptabilisé une charge de 10,2 M\$ (5,7 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2010). Cette réduction comprend la comptabilisation des coûts liés aux produits provenant des annuaires imprimés comptabilisés.

## e. Ajustement au titre de l'écart de change

Tel qu'il est mentionné à la rubrique « Possibilités d'exemptions en vertu des IFRS », Yellow Média inc. a appliqué l'exemption non récurrente permettant de mettre à zéro le cumul des écarts de change au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le solde du cumul des écarts de change au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de 3,8 M\$ a été comptabilisé à titre d'ajustement au titre des bénéfices non distribués d'ouverture. L'application de l'exemption n'a eu aucune incidence sur le solde d'ouverture net des capitaux propres. Au cours de 2010, le montant de l'ajustement au titre de l'écart de change à la transition aux IFRS a été reclassé dans le compte de résultat. Cet ajustement de recyclage selon les PCGR a donné lieu à une différence entre le bénéfice net selon les IFRS et selon les PCGR (charge de néant au troisième trimestre de 2010 et recouvrement de 3,8 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2010).

## f. Rémunération fondée sur les actions

### EXTINCTIONS

**PCGR** – Les extinctions d'attributions peuvent être comptabilisées, et elles le sont, à mesure qu'elles se produisent.

**IFRS** – Les estimations d'extinctions sont comptabilisées dans la période considérée et révisées en fonction des résultats réels dans les périodes subséquentes.

**Incidence sur Yellow Média inc.** – L'ajustement d'ouverture lié à la différence susmentionnée au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de 0,4 M\$ a été comptabilisé en tant qu'ajustement au titre des bénéfices non distribués d'ouverture. L'application de cette différence n'a eu aucune incidence sur le solde d'ouverture net des capitaux propres. Pour le troisième trimestre de 2010, la charge de rémunération fondée sur les actions selon les IFRS était égale au montant correspondant selon les PCGR (inférieure de 0,1 M\$ selon les IFRS pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2010).

### OPTIONS SUR ACTIONS

**PCGR** – Selon les PCGR, l'entreprise contracte, à la date d'attribution, l'obligation éventuelle d'émettre des instruments de capitaux propres.

**IFRS** – IFRS exige d'une entité qu'elle comptabilise une charge de rémunération pour la période comprise entre la date à laquelle les instruments de capitaux propres ont été attribués aux employés concernés et la date à laquelle les employés sont entrés en service. Dans cette situation, l'entité doit estimer la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres, aux fins de la comptabilisation des services reçus au cours de la période entre la date d'entrée en service et la date d'attribution.

**Incidence sur Yellow Média inc.** – Le 11 novembre 2010, le conseil d'administration de Yellow Média inc. a attribué, sous réserve de l'approbation des actionnaires et de la TSX, 15 850 000 options. Ces options ont été soumises aux actionnaires lors de l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 5 mai 2011. Cet écart n'a eu aucune incidence sur le bénéfice net des neuf premiers mois de 2011.

## g. Activités abandonnées

**PCGR** – Pour qu'une entreprise appartenant à une entité soit classée à titre d'activité abandonnée, l'entité ne doit pas intervenir de façon continue dans les activités de l'entreprise après la cession.

**IFRS** – L'implication continue auprès d'une entité vendue n'empêche pas sa présentation à titre d'activités abandonnées.

**Incidence sur Yellow Média inc.** – La cession de YPG Directories, LLC, une filiale américaine de Yellow Média inc., comme l'explique la note 6, répond à la définition d'une activité abandonnée selon les IFRS et est présentée ainsi dans les états financiers IFRS.

### Ajustements apportés à la présentation

#### PARTS ÉCHANGEABLES

**PCGR** – Les titres échangeables émis par la filiale d'une fiducie de revenu devraient être présentés dans l'état consolidé de la situation financière de la fiducie de revenu à titre de dette lorsqu'un tel classement est approprié selon les dispositions du chapitre 3863, *Instruments financiers – Présentation*. Toutefois, si les conditions mentionnées dans le CPN 151, *Titres échangeables émis par des filiales de fiducies de revenu*, sont satisfaites par suite de l'émission, les titres échangeables peuvent être présentés à titre de composante de l'avoir des détenteurs de parts dans l'état consolidé de la situation financière de la fiducie de revenu.

**IFRS** – Les titres échangeables émis par la filiale d'une fiducie de revenu qui ne respectent pas la définition d'un passif doivent être présentés à titre de participations ne donnant pas le contrôle.

**Incidence sur Yellow Média inc.** – Pour comptabiliser la différence susmentionnée, un montant de 31,7 M\$ a été reclassé au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de l'avoir des détenteurs de parts aux participations ne donnant pas le contrôle. Cet ajustement n'était plus nécessaire à la clôture du premier trimestre de 2010, car les parts échangeables avaient alors toutes été converties.

#### PAPIER COMMERCIAL

**PCGR** – Le CPN-122, *Classement dans le bilan des dettes remboursables à la demande du créancier et des dettes devant vraisemblablement être refinancées*, fournit des directives sur le classement, à court terme ou à long terme, des obligations qui sont remboursables à la demande du créancier dans l'exercice suivant, mais pour lesquelles le débiteur n'a pas l'intention de rembourser l'obligation au cours de l'année qui suit la date à laquelle l'état de la situation financière est dressé. Selon le CPN-122, les obligations qui, selon leurs modalités, viennent à échéance dans l'année suivant la date de l'état de la situation financière devraient être classées à titre de passif courant à moins que la dette ne soit refinancée sur une base à long terme et que le débiteur prévoit refinancer la dette sur une base à long terme et qu'une telle intention soit démontrée par la capacité du débiteur de procéder au refinancement. Dans un tel cas, ces dettes doivent être classées comme élément à long terme.

**IFRS** – Selon les IFRS, une entité qui envisage de refinancer ou de renouveler une obligation pour au moins douze mois après la date de clôture et qui a toute la latitude pour le faire doit classer l'obligation comme un élément non courant seulement si celle-ci peut être refinancée ou renouvelée en vertu d'une facilité d'emprunt existante auprès du même prêteur, ou en vertu des mêmes modalités ou de modalités semblables.

**Incidence sur Yellow Média inc.** – En raison de la différence susmentionnée, et afin de se conformer aux IFRS, Yellow Média inc. a dû reclasser l'obligation en cours en vertu du programme de papier commercial et l'inscrire comme élément courant étant donné que cette obligation ne répondait pas aux conditions des IFRS pour être classée en tant qu'élément non courant. Un montant de 74 M\$ a été reclassé dans les éléments courants au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (295 M\$ au 31 décembre 2010).

#### IMPÔT DIFFÉRÉ

**PCGR** – L'impôt reporté est réparti entre les éléments courants et non courants selon 1) la nature de l'actif ou du passif sous-jacent ou 2) les résorptions prévues des éléments qui ne sont pas un actif ou un passif.

**IFRS** – Tous les actifs et passifs d'impôt différé sont classés à titre d'éléments non courants.

#### AUTRES

Selon les IFRS, les placements comptabilisés à la valeur de consolidation, les provisions et la charge d'impôt sur le résultat exigible doivent être présentés dans un poste distinct de l'état de la situation financière.